
MEMORIAL

DES

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENEVE

Cinquième séance - Mardi 16 juin 1998, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *Mme Marie-Thérèse Bovier*, *MM. Pascal Holenweg* et *Michel Mermillod*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *Mme Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 juin 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 juin et mercredi 17 juin 1998, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du
Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai reçu, de la part d'un photographe du *Courrier*, la demande de venir prendre des photos de notre séance, demain à 17 h. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette demande? Trois conseillers s'y opposent. Vous saurez donc que, demain, il y aura la présence d'un photographe du *Courrier*.

Le bureau a reçu un arrêté du Conseil d'Etat. Ce dernier conclut à l'irrecevabilité du recours du Conseil administratif contre notre décision de modifier le statut du personnel, à savoir notre arrêté N° 177. J'ai fait distribuer l'arrêté à chaque chef de groupe, nous ne le lirons donc pas. Je pense que l'on peut exprimer notre satisfaction, en tant que Conseil municipal, d'avoir vu notre décision confirmée par le Conseil d'Etat.

Troisième communication: nous devons déplorer le décès de M. Roger Bourquin, conseiller municipal dans les rangs de Vigilance, de 1987 à 1991. En sa mémoire, je vous demande de vous lever et d'observer quelques instants de silence. Je vous remercie.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. Juon a demandé que sa motion N° 316, «Pour des marchés ambulants de quartier», soit traitée en présence de M. le maire, nous la prendrons lorsque M. Hediger sera présent.

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

3. Résolution de MM. Pascal Hohenweg et Sami Kanaan: «Accord multilatéral sur l'investissement: gardons-nous de cet AMI» (R-552)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Depuis mai 1995 se négocie à huis clos au sein de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) un projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui devrait être présenté au Conseil des ministres de l'OCDE (29 Etats membres, dont la Suisse) en mai prochain, après un ultime round de négociations à mi-février à l'OCDE.

L'AMI est destiné à mettre sur pied d'égalité, dans tous les domaines d'activités économiques possibles, tous les investisseurs possibles, et à abolir de ce fait toute espèce de possibilité des institutions publiques nationales, régionales ou locales de favoriser certains investisseurs (ceux de leur aire de compétence) par rapport à d'autres. Il s'agit en réalité d'un pas gigantesque vers la mercantilisation de toute activité sociale et vers l'abolition de toute capacité des Etats et des collectivités publiques «infra-étatiques» à faire des choix et à mener des politiques économiques et sociales spécifiques.

Si les dispositions prévues dans le projet d'accord devaient être retenues, les investisseurs étrangers (en particulier les opérateurs multinationaux) disposeraient de droits et de protections quasi illimités, dans tous les domaines. Par contre, les gouvernements et les collectivités publiques nationales, territoriales et locales seraient contraints au démantèlement progressif de tous leurs dispositifs légaux et réglementaires, dans tous les domaines: droit social et droit du travail, santé publique, aides à l'investissement et garanties des risques dans les régions économiques défavorisées et les secteurs en crise, protection de l'environnement, information, culture, etc.

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 4623.

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

L'AMI reconnaît notamment le droit des investisseurs industriels et financiers à poursuivre les gouvernements chaque fois qu'une disposition légale portera atteinte à leurs investissements ou aux bénéfices qu'ils en escomptent, devant une Chambre de commerce internationale dont les verdicts sont sans recours.

Les négociations de ce texte calamiteux ont été menées dans une discrétion qui confine au secret, comme si cet AMI souffrait du même mal que les vampires de Transylvanie, se désintégrant à la lumière du jour. Compte tenu des implications d'un tel accord sur l'ensemble des domaines de l'action politique des Etats, des collectivités territoriales et des communes, et du risque de voir les capacités de cette action être réduites à rien, il importe d'une part qu'un maximum d'information soit donné sur la nature et le contenu des négociations, l'identité et le mandat des négociateurs et que, d'autre part, les droits démocratiques soient sauvegardés au moment où il s'agira d'adhérer ou non à ce texte.

Il importe notamment que le parlement et le peuple aient non seulement leur mot à dire, mais la décision ultime à prendre, et que le droit de référendum populaire s'applique pleinement à ce texte.

Considérant:

- l'importance des négociations menées depuis mai 1995 dans le cadre de l'OCDE sur un projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI);
- l'extrême discrétion avec laquelle ces négociations ont été menées;
- les conséquences considérables que cet accord aurait sur la capacité des collectivités publiques, à tous les niveaux, de faire des choix politiques dans quelque domaine que ce soit;
- la nécessité de sauvegarder les droits du parlement et les droits populaires lorsque le moment sera venu de décider d'adhérer ou non à ce texte,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

- d'inviter les autorités fédérales à donner toutes les informations utiles à leur disposition sur la nature et le contenu des négociations de l'AMI ainsi que sur l'identité et le mandat des négociateurs suisses;
- d'inviter les autorités fédérales à interrompre toute participation de la Suisse aux négociations en cours sur l'AMI, tant qu'un débat sur le contenu et les objectifs de cet accord n'aura pas été mené aux Chambres fédérales;
- de s'assurer que les droits populaires soient sauvegardés au moment où il s'agira pour la Suisse de décider d'adhérer ou non à l'AMI, et en particulier de s'assurer que cet accord sera soumis au référendum populaire.

M. Sami Kanaan (S). En préambule, je rappellerai que cette résolution a été déposée en tout début d'année 1998, au moment où les négociations sur un futur accord multilatéral sur l'investissement (AMI) étaient encore en cours au sein de l'OCDE. Vous vous souvenez certainement que l'information de ces négociations, qui aurait dû rester confidentielle avait déjà fait pas mal de bruit à l'époque, lorsqu'elle était sortie au grand jour dans différents pays, aux Etats-Unis, en France et en Suisse.

Depuis, à notre connaissance - assez partielle vu l'information fragmentaire donnée sur ce sujet - les négociations ont été suspendues concernant cet AMI, qui est un faux ami, et il est probable, actuellement, que cette négociation soit transférée de l'OCDE à l'OMC. Ce n'est pas ce qui doit nous préoccuper aujourd'hui; ce qui, en tant que collectivité publique, doit nous intéresser en revanche, c'est la transparence du processus quelque peu particulier qui se cache derrière cette négociation et, de ce point de vue là, la résolution reste d'actualité.

Nous avons le souci, comme d'autres collectivités publiques en Suisse et ailleurs, d'exiger plus de transparence et de démocratie dans le cadre de cet accord. Il se peut qu'il ait un impact positif, mais il y a de grands risques qu'il ait des impacts négatifs puisque, à première vue, selon les informations fragmentaires qu'on a bien voulu donner à l'opinion publique, il y

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

a une forte probabilité que les gouvernements nationaux ou autres organismes publics nationaux ou supranationaux soient dépourvus du peu de pouvoir qui leur reste face aux multinationales. Peut-être que c'est faux, mais, pour le savoir, il faudrait avoir une information complète, c'est pourquoi la résolution reste entièrement d'actualité.

Par cette résolution, nous demandons trois choses qui, somme toute, n'ont rien de révolutionnaire ou d'agressif: premièrement, que nous disposions de toute l'information relative à ce sujet, en particulier sur le mandat des négociateurs helvétiques; deuxièmement, d'interrompre cette négociation, en supposant qu'elle soit encore en cours, tant qu'un débat n'aura pas eu lieu aux Chambres fédérales sur cet accord; troisièmement, de s'assurer que les droits populaires soient sauvegardés dans le cadre de cette négociation et de son éventuelle conclusion.

A ma connaissance, le Grand Conseil a déjà voté un texte dans le même sens, c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir cette résolution.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je fais une parenthèse pour dire que, dans cette enceinte, nous sommes tous des proeuropéens convaincus. Et nous savons tous, dans le cadre de ce débat, à quel point la dérive du débat politique mené par le Conseil fédéral vers une prise de position de chacun, de chaque groupe, dans le cadre de la votation du 6 décembre 1992, a porté des coups rudes, voire fatals, à la proposition d'adhésion à l'Espace économique européen.

Ce parallélisme, je le fais parce que, à travers la proposition qui est faite concernant l'AMI, à l'égard de laquelle je ne prendrai pas position quant au fond - parce que, finalement, ce n'est pas de notre compétence de négocier ni d'en discuter la négociation - mais quant à la méthode il ne fait pas l'ombre d'un doute que le Conseil fédéral dispose, totalement et exclusivement seul, de la compétence pour représenter la Suisse à l'étranger.

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

Tous les Etats démocratiques, tous les Etats modernes, sont organisés sur le même principe qui veut que l'autorité exécutive soit chargée d'entrer en négociation, puis de négocier, éventuellement de conclure, avant que le texte ainsi négocié et ainsi paraphé, fasse l'objet d'une procédure, à proprement parler, de ratification.

Dans la démarche qui nous est suggérée aujourd'hui par les résolutionnaires, il s'agit, de manière curieuse, de s'arroger des compétences extravagantes, dans la mesure où, jamais, vraiment jamais, dans un Etat moderne, on n'a vu d'autres plénipotentiaires aptes à représenter une nation que l'autorité exécutive suprême déléguer à ses ambassadeurs. Ici, il s'agit d'entrer dans une voie pernicieuse, cette voie pernicieuse nous a coûté l'Europe et, de la même manière, il s'agit aujourd'hui de fossiliser les fautes qui ont été commises au moment même où notre Conseil fédéral négociait, à Bruxelles, difficilement, un Espace économique européen.

Alors, gardons-nous de cet AMI, peut-être, mais là n'est pas le débat. Gardons-nous d'entrer dans un système de procédures abracadabrant qu'aucun Etat moderne n'a jamais envisagé, ni même imaginé dans ses rêves les plus extraordinaires. C'est la raison pour laquelle il s'agit, sans examen de l'AMI, de rejeter cette résolution qui va à fin contraire d'une politique raisonnable.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Les propos tenus par le Parti socialiste attaché à défendre cette résolution m'incitent à leur demander s'ils ne jugent pas plus opportun que celle-ci soit traitée par le Grand Conseil, étant donné que cette résolution concerne les investissements et les problèmes fiscaux. En effet, si nous acceptons cette résolution, que se passera-t-il? Le Conseil administratif va envoyer la résolution telle quelle au Conseil fédéral et, dans quatre ou cinq ans, nous aurons peut-être une réponse. J'interroge les résolutionnaires à propos de l'impact véritable que cet objet pourrait avoir. Je ne sais pas s'ils pourront me répondre, mais je les remercie en tout cas d'avoir attiré l'attention de ce Conseil municipal sur cet objet.

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

M. Robert Pattaroni (DC). En fait, le problème soulevé par ce projet de résolution est, évidemment, de la plus grande importance. Nous nous rendons compte, jour après jour, que l'avenir des petites collectivités dépend de plus en plus de grandes réunions, de grands accords, de certains pouvoirs qui sont parfois transparents, parfois moins, et qui font que, aujourd'hui, on peut considérer que la politique a perdu une partie de son rôle. Nous sommes parmi ceux qui considèrent que la politique doit retrouver ce rôle et que l'économie ne peut être que subordonnée à la politique en tant que discipline visant à une organisation du monde, donnant à chacun les moyens de vivre et de s'épanouir.

Cela dit, nous, commune, en admettant que nous considérions, chacun des 80 conseillers municipaux présents ici, qu'un tel accord va porter à conséquence et que, d'aucuns peuvent penser qu'un tel accord aura des conséquences négatives, nous pouvons nous demander si nous faisons bien notre travail de Conseil municipal en nous insinuant, petit à petit, dans la discussion portant sur des causes très importantes, mais qui nous échappent d'une certaine façon, alors même qu'il nous est demandé de préparer, par exemple, des projets comme celui de la place des Nations, qui puissent être acceptés par l'ensemble de la population, ou encore toute une série d'autres projets que nous devons veiller à peaufiner de manière qu'ils soient crédibles par, au moins, les trois quarts de la population.

Pour cette raison, je dirais que nous pouvons estimer que, indiscutablement, une telle proposition, l'AMI, dépasse probablement de loin 90% des sujets que nous traitons quant à leurs conséquences, mais, par rapport à notre devoir, par rapport à notre mission, nous pouvons nous demander si 90% de notre temps ne doit pas être consacré, précisément, à bien faire notre travail au niveau de notre commune.

Personnellement, je serais enclin à dire: «Respectons l'importance d'un tel sujet et, parce que nous le respectons, parce que nous n'allons pas pouvoir lancer une véritable discussion, eh bien remettons-le à d'autres instances.» Je plaide

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

donc pour une non-entrée en matière, eu égard au respect que nous avons de traiter ces questions au niveau où elles doivent l'être.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais répondre à deux arguments qui viennent d'être donnés: premièrement, sur la compétence, à savoir jusqu'à quel point ce Conseil municipal est concerné et, deuxièmement, par rapport à la comparaison faite avec le dossier européen.

Par rapport à la compétence du Conseil municipal, je ne peux que donner raison à M. Pattaroni sur la nécessité de respecter l'ordre des compétences. Il est vrai que ce Conseil municipal a, à première vue en tout cas, des objets plus urgents et plus immédiats, en termes de pertinence par rapport à son champ d'action, à traiter. Toutefois, cet accord multilatéral a des conséquences considérables pour toutes les collectivités publiques, à quelque niveau que ce soit, dans leurs relations avec les acteurs privés, les entreprises. Même si nous ne sommes qu'une Ville de Genève, entre guillemets, si un tel accord devait être adopté - je ne prends pas encore position sur le résultat final de la négociation - il aurait des conséquences sur nos droits et devoirs, ainsi que sur notre manière de pouvoir négocier ou non des accords avec les entreprises agissant sur notre territoire, même en relation directe, sous forme de mandats. Rien que pour cette raison, nous sommes concernés.

D'autre part, comme M. Pattaroni l'a dit, il est de plus en plus évident que la plupart des règles du jeu se définissent non plus à un niveau local ou même national, mais à un niveau continental, voire planétaire, avec des effets induits pour les collectivités locales. Ce débat, nous devons le mener à tous les niveaux et cette résolution n'est que la marque d'intérêt et de préoccupation de ce Conseil. S'il l'adopte, face à un problème qui le concerne aussi, ce ne sera bien évidemment pas à nous, ensuite, de mener la négociation.

Concernant la comparaison faite avec le dossier européen, je dois dire que je suis assez stupéfait, car il s'agit d'une réécriture de l'histoire pour le moins étonnante. En quelque

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

sorte, si j'interprète ce qu'a dit M. Froidevaux, c'est parce qu'il y a eu trop de transparence et de débats avant la votation sur l'Espace économique européen que cette votation a échoué. Au contraire, tous les spécialistes, à l'époque, disaient que l'une des erreurs fatales a été de dire au peuple qu'il s'agissait juste d'un accord commercial, qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, que l'on pouvait voter pour, laissant libre champ, ensuite, aux opposants de prouver justement qu'il s'agissait d'un accord avec un impact bien plus grand qu'un impact commercial. Je dirais que, dans ce cas-là, vouloir prendre des décisions en petit comité secret est la pire des choses, car ce n'est qu'au moment du vote que le peuple découvre l'accord. Il a alors l'impression d'être manipulé et se trouve mis devant le fait accompli.

Cet accord multilatéral a un impact considérable et, par conséquent, c'est justement en s'acheminant vers plus de transparence que l'on peut rendre celui-ci acceptable aux yeux de la population.

Mise aux voix, le résolution est acceptée par 25 oui contre 19 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RESOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inviter les autorités fédérales à donner toutes les informations utiles à leur disposition sur la nature et le contenu des négociations de l'AMI ainsi que sur l'identité et le mandat des négociateurs suisses;
- d'inviter les autorités fédérales à interrompre toute participation de la Suisse aux négociations en cours sur l'AMI, tant qu'un débat sur le contenu et les objectifs de cet accord n'aura pas été mené aux Chambres fédérales;
- de s'assurer que les droits populaires soient sauvegardés au moment où il s'agira pour la Suisse de décider d'adhérer ou non

Résolution: accord multilatéral sur l'investissement

à l'AMI, et en particulier de s'assurer que cet accord sera soumis au référendum populaire.

Le président. Maintenant que M. le maire est présent, nous traitons la motion de M. Roman Juon: «Pour des marchés ambulants de quartier». Monsieur Juon, vous avez la parole.

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

4. Motion de M. Roman Juon: «Pour des marchés ambulants de quartier» (M-316)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Migros et la Coop ont une fâcheuse habitude de fermer leurs magasins de quartier pour des raisons de rationalisation et d'économie;
- que les petites épiceries familiales disparaissent les unes après les autres, parfois remplacées par des débits nocturnes dont les prix sont élevés;
- que les personnes âgées et les handicapés, victimes de cette évolution, doivent souvent se déplacer sur de grandes distances,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de favoriser l'installation d'étals ambulants uniques dans les quartiers où le besoin est évident. Les étals devraient offrir un choix complet de légumes, fruits, produits laitiers et de premières nécessités, pour les personnes âgées par exemple. La qualité des produits devrait correspondre aux labels de qualité bio ou autres productions reconnues comme tels.

Ces emplois pourraient être confiés à des personnes qui souhaitent se réinsérer dans la vie active. On pourrait aussi imaginer la participation des Jardins de Cocagne et d'autres coopératives de l'agroalimentaire.

M. Roman Juon (S). Ma proposition pour des marchés ambulants de quartier a suscité de l'intérêt; j'ai reçu un certain nombre de téléphones, notamment d'habitants du quartier de Sécheron, victimes du manque de magasins d'alimentation; ils n'en ont carrément plus. C'est dans cet esprit que j'ai lancé cette idée de créer des petits marchés ambulants, non pas des marchés à plusieurs étals, mais à un seul, un peu à l'image de ce que

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 4623.

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

faisait la Migros avec ses bus ambulants qui se rendaient principalement dans les communes de campagne.

Aujourd'hui, que se passe-t-il? Depuis un certain nombre d'années, aussi bien la Coop que la Migros abandonnent les petits magasins de quartier, je pense notamment à la Migros de Contamines, à la Coop de la rue Etienne-Dumont, en remplacement de laquelle, après moult pétitions sur une période de plus de dix ans, nous avons enfin trouver un commerçant qui a bien voulu s'installer à la rue Chausse-Coq. A la rue de Lausanne, un petit magasin Coop a également disparu tout comme la Migros et, pour finir, nos citoyens, surtout les personnes âgées et les personnes handicapées, doivent emprunter les transports publics pour aller faire leurs courses. C'est très bien, mais, lorsque l'on doit - je reprends toujours l'exemple de Sécheron parce que, pour moi, c'est le plus clair - partir de Sécheron pour se rendre jusqu'à la Migros des Cygnes ou à celle de la place de la Navigation, ce n'est pas évident lorsque l'on a 70 ou 80 ans, voire plus. On doit souvent se faire aider, ce qui est bien du point de vue de la solidarité, mais on pourrait imaginer quand même d'autres systèmes.

J'ai eu l'occasion de constater que la Ville était capable de faire de très gros efforts, notamment en ce qui concerne les Bibliobus, puisque l'on va porter des livres jusqu'à l'autre bout du canton, ce qui montre une très bonne solidarité entre communes, et je me dis que la Ville devrait, non pas remplacer le rôle de la Migros, mais devrait tenter une expérience dans le sens de ma motion. Par exemple, essayer d'installer un étal dans un quartier comme Sécheron.

Je sais que la Ville de Genève, par le biais du service s'occupant des marchés, a déjà fait plusieurs tentatives pour introduire des marchés. Je sais qu'un marché avait été demandé devant la cathédrale, je sais également que le marché des Grottes ne marche pas très bien. Mais je pense que ce n'est pas la bonne formule. Ne pourrait-on pas étudier la possibilité de créer des étals, sous forme de roulottes, où l'on pourrait vendre les produits de première nécessité, des produits de qualité, aux

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

personnes âgées, que ce soit le lait, le pain ou autres denrées, afin de leur venir en aide?

Je le répète, j'ai eu un écho favorable, j'ai reçu plusieurs appels d'habitants de Sécheron à la suite d'un article paru dans la *Tribune de Genève*, dans lequel il était question de cette proposition. Ce qu'il m'importe de savoir, de la part du Conseil administratif, c'est s'il a un intérêt pour ma proposition ou si cette motion sera très rapidement enterrée, car, dans ce deuxième cas, il faudra trouver un autre moyen pour intéresser d'autres personnes à entreprendre une telle expérience.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Cette motion est certes sympathique, mais on ne peut pas vraiment dire que ce soit un remake de «Retour vers le futur», c'est plutôt «Départ vers le passé», au fin fond du XIX^e siècle. Il n'y manque que la musique pour se croire au troisième acte de la «Bohème». Mais trêve d'un romantisme idéal pour la musique, mais un peu poussiéreux en ce qui concerne cette motion.

Depuis des années, on a multiplié les marchés publics dans notre cité. Il y en a pratiquement dans tous les quartiers. De plus - on l'a entre autres entendu lors de la discussion sur la motion relative au parking sur la plaine de Plainpalais - les maraîchers ont déjà de la peine à tourner financièrement. Est-ce donc bien le moment de leur envoyer dans les pattes une concurrence qui ne paraît pas franchement nécessaire en regard de ce qui existe déjà? On ne peut raisonnablement pas avoir un marchand devant chaque allée! De plus, cette concurrence serait presque déloyale, puisque cette motion va jusqu'à confier ce genre d'activité à des personnes qui pourraient n'avoir, ni de près ni de loin, aucun rapport avec la profession de maraîcher. Quelles garanties de fraîcheur et de bonne conservation des produits aurons-nous donc? De même, quel contrôle pourra être fait, puisque nos agents de ville sont, semble-t-il, déjà débordés? Cela aboutira donc très probablement à laisser n'importe qui vendre n'importe quoi sur la voie publique, de plus sans redevance, alors

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

que les maraîchers «officiels» s'acquittent de taxes et font l'objet de contrôles. On va peut-être tout droit vers une anarchie complète, cela promet en tous les cas de très beaux jours à la commission des pétitions. Pour toutes ces raisons, le groupe radical refusera l'entrée en matière sur cette motion.

M. André Hediger, maire. Cette motion n'est pas nouvelle; une motion identique avait déjà été déposée, il y a quelques années, par M. Juon, qui avait demandé l'implantation d'un marché - il l'a du reste rappelé - au Bourg-de-Four. A cette époque, j'ai fait des démarches auprès des marchands de fruits et légumes; ces derniers n'étaient pas intéressés et ils me l'ont dit en toute franchise. Deux fois par an, je rencontre l'Association des marchands de fruits et légumes; ceci nous a permis, au fil des années, de créer de nouveaux marchés, notamment celui de la Jonction. Nous avons cru qu'il y avait un potentiel dans le quartier, étant donné le nombre de logements et de bureaux et le fait que les gens font leurs courses à midi. Ce n'était malheureusement pas le cas et, au bout de quelques années, aucun marchand ne voulait plus venir à la rue du Vélodrome; ce marché a donc été supprimé.

J'ai également créé, il y a quelques années, avec l'Association des habitants de Champel, un marché qui avait connu un bon départ mais qui a périclité après quelque temps; aussi, grâce à l'Association des habitants, notamment par l'entremise de son journal de quartier distribué à environ 16 000 exemplaires, le marché a été relancé; en ce moment, il ne va pas trop mal.

Le marché de la Fusterie se déroulait le matin, selon la conception habituelle, et les marchands de fruits et légumes ont accepté que l'on fasse l'essai d'un marché l'après-midi, jusqu'à la fermeture des magasins. Aux Grottes, on a fait de même lorsque l'aménagement de la place des Grottes a été achevé. Or ces deux marchés ont un certain succès.

La motion de M. Juon demande que je réserve, dans les quartiers, un emplacement pour les marchands qui souhaitent installer leur étal. C'est faisable et je l'ai déjà proposé aux marchands de fruits et légumes. Nous avons même étudié un certain

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

nombre d'endroits, notamment à Sécheron, où un emplacement a été défini à l'avenue Blanc, lequel est toute la journée à la disposition des marchands qui veulent s'y rendre. Ils peuvent le faire, mais ils ne se montrent pas du tout intéressés.

Depuis les années 50, le nombre de marchands oscille entre 50 et 60. Certains sont des producteurs genevois, d'autres ne sont que des revendeurs, de légumes, de fleurs, etc. Seuls ceux qui viennent de la région de Troinex et de Plan-les-Ouates sont des producteurs. Ce chiffre n'est pas en augmentation. Quelques jeunes ont tenté de se lancer, mais les horaires sont très pénibles: il faut se lever à 4 h du matin et être au plus tard à 4 h 30 au marché de gros pour ceux qui s'y approvisionnent. Ensuite, il faut transporter et monter son étal pour que tout soit mis en place à 7 h. A 13 h, il faut démonter l'étal et tout ranger. Bon nombre de jeunes qui s'étaient lancés - j'en ai connu quelques-uns - ont abandonné après une année ou deux. Pour moi, cette motion enfonce une porte ouverte, puisque les marchands de fruits et légumes savent que, s'ils le désirent, ils ont la possibilité de s'installer dans les quartiers.

J'attends maintenant avec intérêt l'ouverture du futur marché qui est en cours d'installation sur la couverture des voies CFF; on pourra y rapatrier le marché du Beulet et lui donner, peut-être, une nouvelle importance. L'emplacement pourra peut-être - il faut que j'en discute avec les intéressés - être utilisé pour un deuxième marché aux puces ou être ouvert aux fripiers qui souhaiteraient avoir leur propre marché, comme par le passé au pont des Frises. Il faut que je discute de toutes ces questions avec eux. J'attends donc avec intérêt l'installation de ce marché couvert sur les voies CFF afin de déterminer si les habitants du quartier s'y intéressent.

Pour moi, cette motion n'apporte rien de nouveau par rapport à ce qui se pratique actuellement. Par ailleurs, les marchands préfèrent continuer à fréquenter les marchés traditionnels, où ils ont une clientèle, et ne veulent pas s'aventurer sur de nouveaux marchés ou de nouveaux emplacements.

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je rappellerai, puisqu'on a évoqué ce soir différentes propositions du même genre, que, il y a quelques années, Laurette Dupuis avait été la première à lancer l'idée des marchés de quartier. Il est vrai que l'affaire du Vélodrome est un exemple. Mais je pense que ce sujet soulève un autre problème, celui de l'interdiction des voitures sur la plaine de Plainpalais. Est-ce que notre collègue M. Juon aurait une idée pour essayer d'enrayer le problème du parcage sur la plaine de Plainpalais afin que les personnes qui souhaitent y faire leurs emplettes puissent se rendre aisément au marché? Voilà quelque chose qui pourrait nous intéresser, puisque le Conseil administratif, selon la loi fédérale et cantonale, a pris cette décision.

Je pense qu'il ne faut pas examiner cette motion avec légèreté et qu'il faut essayer de trouver des solutions en fonction des quartiers; M. le conseiller administratif et maire de la Ville de Genève, M. Hediger, a répondu très en détails. Mais, en fonction de la situation actuelle, ne doit-on pas reprendre l'ensemble du dossier et apporter notre soutien à notre collègue M. Juon afin d'obtenir une véritable réponse et faire le point de la situation? Je pense donc qu'il faut accepter cette motion.

M. Roman Juon (S). Je remercie le maire, André Hediger, pour sa réponse que je trouve, en effet, très complète, pertinente; on voit qu'il connaît bien le dossier.

J'étais prêt à retirer cette motion en disant que c'est un coup d'épée dans l'eau néanmoins, après l'intervention de M. Lyon, je souhaite tout de même la maintenir comme objet de réflexion.

D'un côté, on ne trouve pas de vendeurs, c'est un fait, mais, d'un autre côté, il y a toujours un problème qui reste latent - je reprends de nouveau le cas de Sécheron mais il y a aussi d'autres quartiers concernés, notamment celui du quai de l'Ecole-de-Médecine où il n'y a plus d'épicerie - qui est celui des personnes âgées et handicapées qui doivent faire un long trajet pour trouver un magasin. Alors, comment résoudre ce problème? Chacun pour le moment se débrouille, mais il faut être à l'écoute de la

Motion: pour des marchés ambulants de quartier

population qui demande un certain confort. C'est dans cet esprit que je souhaite maintenir ma motion.

En réponse à notre collègue radical M. Guy Dossan qui a parlé de musique, de fanfare ou de dossiers poussiéreux, je dirais qu'il devrait rencontrer les personnes qui m'ont téléphoné et il verrait qu'il se pose un réel problème qu'on ne peut pas prendre à la légère. Je n'ai pas demandé de relancer des marchés, de forcer les maraîchers à s'établir à certains endroits de la ville, mais de rechercher des solutions, créer des emplois, et pourquoi pas, solliciter la Fondetec pour faciliter l'achat d'un étal. C'est peut-être un travail qui pourrait intéresser quelqu'un qui voudrait sortir du chômage.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Une toute petite intervention pour interroger le motionnaire et lui demander pourquoi, à l'intention des personnes âgées, voire des personnes handicapées, il serait absolument nécessaire de leur livrer des produits bio. Pourquoi ces gens-là n'auraient-ils pas le droit de consommer des produits comme tout le monde? Est-ce parce que ce sont des personnes âgées qu'il leur faut des produits fanés? Je ne comprends pas pourquoi cette motion mélange ainsi les genres et crée, finalement, quelque chose qui, à mon avis, m'est assez désagréable.

Mise aux voix, la motion est refusée par 25 non contre 22 oui (2 abstentions).

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

5. Résolution de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire: pour un véritable parlement de la Ville de Genève» (R-553)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- l'absence actuelle de compétences législatives du Conseil municipal à part pour quelques domaines bien délimités;
- l'incapacité, de ce fait, du Conseil municipal d'orienter la politique de la Ville de Genève dans certains domaines essentiels en fonction de choix politiques clairs;
- le fait que, dans une période de crise budgétaire, de tels choix politiques doivent être effectués, ne pouvant se baser sur la routine et des considérations purement techniques;
- la nécessité d'un débat démocratique et d'une légitimité accrue des décisions importantes de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales afin que soit examinée une révision partielle de la loi sur l'administration des communes (B 6 1) visant à revoir les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire selon les options suivantes:

- Article 30, alinéa 1: attributions du Conseil municipal (nouvelle teneur):
ajouter une lettre: z) les règlements municipaux de portée générale;
- Article 48: attributions du Conseil administratif (nouvelle teneur):
modifier la lettre: v) d'édicter les règlements d'exécution.

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 4623.

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

Exposé des motifs

La modification proposée de la LAC a pour but de donner une compétence nouvelle essentielle aux Conseils municipaux, qui constitue un droit élémentaire et naturel devant leur appartenir, celui de «légiférer», c'est-à-dire d'adopter des règlements, dans les domaines qui sont de la compétence des communes (ce qui équivaut aux lois aux niveaux cantonal ou fédéral). La LAC actuelle confère le pouvoir réglementaire au Conseil municipal uniquement pour le statut du personnel et pour les PUS. Pour tout le reste, il s'agit d'une compétence réservée aux exécutifs (Conseil administratif ou maires dans les petites communes). Cette situation date d'un autre âge, où le Conseil municipal n'était qu'une chambre d'enregistrement d'un exécutif ayant (presque) tous les pouvoirs.

En Ville de Genève, rappelons que le Conseil municipal n'a par exemple aucune prise (si ce n'est par le biais très faible des motions) sur les règlements de la Gérance immobilière municipale, l'octroi de prestations sociales ou de subventions diverses. Or, incontestablement, certains de ces règlements ont une portée politique essentielle et devraient donc être du ressort parlementaire, comme cela se fait aux échelons cantonal et fédéral. Le Conseil municipal deviendrait alors un véritable organe législatif, comme le Grand Conseil ou les Chambres fédérales, alors qu'actuellement il n'est qu'un organe délibératif. Il reste évidemment à définir plus précisément la limite entre les futurs règlements municipaux de portée générale, adoptés par le Conseil municipal, et les règlements d'exécution, adoptés par le Conseil administratif. C'est pour examiner cette question que nous proposons un renvoi de cette proposition d'abord à la commission du règlement.

M. Marco Ziegler (S). Le texte de cette résolution étant en lui-même suffisamment détaillé, je ne reprendrai pas l'exposé de cette proposition dans son détail. J'aimerais simplement retracer le cadre dans lequel se situe cette discussion.

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

Si nous avons cédé à une mode qui a cours dans les administrations, nous aurions pu appeler notre proposition «Communes genevoises 2005» ou «Communes genevoises 2010». Il est évident que le délai de travail et de réflexion sur cet objet sera relativement long: il s'agit de proposer une modification constitutionnelle et nous sommes conscients que le rythme d'élaboration d'une telle modification, le rythme d'évolution des esprits qui est nécessaire pour qu'elle passe, demande du temps.

Cela dit, la construction des communes genevoises comme institutions vivantes, comme institutions démocratiquement utiles et nécessaires a également pris du temps. Je vous rappelle que, avant 1800, il n'y avait pas de communes à Genève. Il y avait un Etat genevois qui était la cité. Les communes actuelles sont le résultat d'un long processus, dû à l'importation d'un concept français d'abord, mais aussi de toute la construction faite au siècle dernier: la mise en place de la Ville de Genève, la mise en place des Conseils administratifs. Ce processus, il n'y a pas de raison de penser qu'il est achevé, abouti.

Avoir comme projet, pour le début du siècle prochain, de continuer ce développement, je pense que cela peut être un enjeu intéressant. C'est en tout cas celui que nous, les socialistes, pensons nécessaire de lancer dans la discussion, comme corollaire de tout ce qui s'est amorcé comme réflexion, tant au Conseil administratif que dans ce Conseil municipal, par rapport au transfert de compétences et à l'élargissement des compétences communales. Les communes genevoises valent mieux que ce qu'elles sont actuellement, en termes de compétences et, si ce transfert de compétences se fait, le Conseil municipal vaut mieux que son domaine actuel d'intervention. Nous pensons que nous pouvons poursuivre le développement dans le sens d'un véritable parlement qui prenne des options stratégiques, des options politiques, sur les grandes orientations, car c'est lui qui les vote. Il ne sera pas seul à les élaborer, il doit les élaborer en concertation avec l'exécutif, mais le vote lui revient, comme c'est le cas dans la majeure partie des institutions parlementaires, que ce soit au

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

niveau fédéral, au niveau cantonal ou au niveau communal dans les autres cantons suisses.

C'est dans ce contexte que nous voulons lancer cette réflexion, c'est le moment, maintenant, malgré la pléthore d'objets en discussion dans ce Conseil. C'est le moment, parce qu'il faudra du temps, comme évoqué au début de mon intervention. Il faudra que ce projet mûrisse, traverse les différents niveaux de réflexion et de travail, tant au niveau communal qu'au niveau du Grand Conseil. C'est le moment, parce que le projet a également été déposé devant le Grand Conseil. Je vous l'ai dit, c'est une réflexion qui avait été faite aux deux niveaux dans les groupes de l'Alternative. Il faudra donc que certaines communes manifestent leur intérêt, c'est le cas pour la Ville de Genève à travers cette proposition, cela devrait être également le cas pour d'autres communes où nous espérons pouvoir porter la discussion.

Dernière indication, nous sommes également conscients qu'il n'y a pas d'unanimité évidente, au départ, sur la manière de régler cette question et sur, d'abord, l'opportunité même de la traiter. Nous souhaitons, évidemment, que le débat se fasse. La meilleure manière pour qu'au niveau de ce Conseil municipal le débat intervienne, c'est de renvoyer cette résolution en commission et nous proposons bien évidemment que ce soit la commission du règlement. Cette commission du règlement devrait, à nos yeux, entendre soit les autorités cantonales, soit, éventuellement, les autres autorités municipales, l'Association des communes genevoises, peut-être, ou les grandes communes périphériques. Il devrait y avoir là tout un travail de concertation et d'écoute réciproque sur la manière de percevoir ce problème. Nous espérons pouvoir rallier vos suffrages sur le renvoi de cet objet en commission du règlement.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Lorsque nous avons reçu cet objet, il y a quelques mois puisqu'il a été reporté plusieurs fois, lors de notre caucus, nous nous étions interrogés à propos de la

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

répartition de certains travaux et objets examinés dans notre Conseil. Un de nos collègues conseiller municipal a été interrogé par la presse et a dit qu'il y avait un certain nombre d'objets qui ne devraient pas être traités dans notre Conseil, qu'il devrait y avoir une autre répartition des tâches.

Je remercie M. Marco Ziegler d'avoir fait la proposition de renvoi à la commission du règlement, parce que j'allais justement lui demander s'il n'était pas préférable de renvoyer cette résolution en commission, afin d'avoir un dialogue avec le Conseil administratif. J'ai été très surpris - peut-être M. Ziegler sera-t-il intéressé puisqu'il est rapporteur d'un objet traitant des attributions entre la Ville et l'Etat sur des problèmes d'aménagements et de sécurité - lors de l'audition du conseiller d'Etat, membre du Parti socialiste, de constater son blocage par rapport au problème des compétences.

Monsieur Ziegler, je vais vous poser une question - Monsieur le président me permettez-vous de poser ma question à M. Ziegler? (*réponse affirmative de la part du président*) - j'aimerais vous demander quelles sont les relations entre le groupe socialiste du Conseil municipal de la Ville et celui du Grand Conseil? Si cet objet, bien préparé par les résolutionnaires, avait été présenté au groupe socialiste du Grand Conseil, je suis certain qu'on aurait eu un résultat bien meilleur et plus rapide.

Jouons le jeu, acceptons le renvoi en commission, mais je peux vous dire que, pour ma part, je n'espère pas grand-chose et je ne crois pas que nous serons entendus sur cette proposition de modification. J'ai constaté, qu'il soit monocolore, tricolore, le Conseil d'Etat ne laisse aucune compétence aux autres. J'espère que vous pourrez convaincre les autres communes d'adhérer à cette idée, afin d'essayer de susciter un mouvement qui puisse changer cette situation.

M. Pierre de Freudenberg (L). Cet objet est tout à fait intéressant et il rejoint la motion que nous avons traitée lors de notre dernière séance sur la problématique de la circulation. Il

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

était question dans ce débat de savoir, au fond, jusqu'où vont les compétences de la Ville de Genève par rapport à celles du Canton.

Evidemment, le groupe libéral ne va pas changer sa position concernant l'approche générale de cette problématique; il pense que celle-ci est liée à un problème de taille et de surface de territoire. A partir du moment où on a, comme dans le canton de Genève, un territoire extrêmement exigu avec 45 communes, votre proposition est intéressante - elle est d'ailleurs appliquée dans les communes du canton de Vaud, parce qu'on ne peut pas centraliser de la même manière qu'à Genève - mais elle déboucherait, très rapidement, sur des situations un peu invraisemblables. Je me réjouis déjà, si par malheur cette résolution arrivait à son terme, de voir la portée qu'auront le règlement d'exploitation de la Gare routière et le règlement du Centre sportif des Vernets. Ce serait tout à fait intéressant et passionnant mais, manifestement, il faudrait changer la répartition des compétences au niveau de la Constitution afin que certaines compétences puissent glisser de l'Etat aux communes. A ce moment-là, cela justifierait de faire des lois pour pouvoir appliquer ces compétences, mais les compétences des communes, aujourd'hui, sont de telle nature qu'elles ne justifient pas, à l'exception du règlement concernant les plans d'utilisation du sol, une compétence législative de la Ville de Genève.

C'est pour cette raison que j'ai le sentiment que vous n'entamez pas le problème dans le bon sens. Il faudrait déposer un projet de ce type au Grand Conseil afin de modifier la répartition des compétences entre le Canton et les communes et, à partir de ce moment-là, tout naturellement, eh bien les communes seront amenées à légiférer. Aujourd'hui, nous pouvons légiférer dans peu de domaine, car nous avons peu de compétences en la matière.

Nous n'entrerons donc pas en matière sur ce sujet, car il est inutile de faire des débats immenses et sans fin, en auditionnant l'intégralité des autorités du canton, pour arriver à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une compétence législative à partir du moment où on n'a pas de compétences à utiliser dans ce domaine.

Résolution: pour un véritable parlement de la Ville de Genève

Mis aux voix, la prise en considération de la résolution et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à la majorité (opposition du groupe libéral et du groupe radical).

Résolution: règles applicables en matière de déficit

6. Résolution de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les règles applicables à la Ville de Genève en matière de déficit» (R-554)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le volume considérable de charges incombant à la Ville de Genève pour le financement de prestations profitant à toute l'agglomération, voire la région, en particulier dans le domaine culturel;
- le fait que les revenus fiscaux obtenus par la Ville de Genève dans le cadre de la péréquation fiscale sont très largement inférieurs aux charges susmentionnées;
- le volume considérable de charges incombant à la Ville de Genève sur la base de décisions (ou d'absence de décisions) de l'Etat dans des domaines se caractérisant par l'absence presque complète de compétences décisionnelles de la Ville de Genève;
- les contraintes très lourdes et l'absence totale de flexibilité et d'autonomie pour les grandes communes genevoises en matière de gestion budgétaire à l'opposé des autres villes suisses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales afin que soit examinée une révision partielle de la loi sur l'administration des communes (B 6 1, art. 77ss) visant à revoir les règles en matière de déficit budgétaire selon les options suivantes:

1. Pour le compte des amortissements: introduire la possibilité pour la Ville d'avoir, sans dérogation particulière et sans obligation de présenter un plan de redressement, un déficit, dont le montant maximal serait lié à certains critères relatifs (proportion entre le déficit et la fortune nette, proportion entre les actifs et les passifs, etc.), comme cela se fait dans

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 4623.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

d'autres cantons, par exemple dans le canton de Fribourg, pour les grandes communes;

2. Pour le compte de fonctionnement: introduire la possibilité pour la Ville d'avoir, si une dérogation est accordée par l'Etat selon des conditions à définir (en particulier l'obligation de présenter un plan de redressement) un déficit momentané, dont le montant maximal ne pourrait dépasser la fortune nette.

(Proposition pour renvoi direct au Conseil administratif, à défaut à la commission du règlement.)

Exposé des motifs

La Ville de Genève a actuellement autant d'autonomie, voire moins, que n'importe quelle commune du canton, aussi petite soit-elle. Elle a très nettement moins d'autonomie que toutes les autres villes de Suisse, tout en ayant le même genre de charges sociales et culturelles bénéficiant à l'ensemble de l'agglomération et de la région correspondantes. Soit on admet que Genève est une ville au plein sens du terme, avec tous les droits et devoirs y afférents, et dans ce cas on lui accorde l'autonomie de gérer ses finances sans tutelle de l'Etat, soit on estime que, pour des raisons historiques ou autres, il existe un Sonderfall genevois, justifiant une construction particulière du rôle et du statut de la Ville, et alors on en tire les conséquences logiques.

Ces conséquences sont simples: la Ville se comportera comme une commune identique à n'importe quelle autre et se débarrassera de toutes les charges d'importance régionale. Le déficit disparaîtra immédiatement, mais ce n'est sûrement pas une solution souhaitable pour l'Etat. De toute manière, la situation actuelle, où la Ville n'est reconnue comme telle que pour payer les factures et se faire essorer comme un citron, doit changer.

M. Sami Kanaan (S). Cette proposition s'inscrit dans la série des propositions socialistes pour des réformes de fond du rôle et du fonctionnement de la Ville de Genève, de même que la précédente. Nous proposons peut-être des sujets qui provoqueront

Résolution: règles applicables en matière de déficit

des débats approfondis et prolongés mais, en cette période, il est difficile d'admettre que l'on puisse rester au ronronnement actuel et routinier; nous estimons qu'il est nécessaire de remettre en question certains mécanismes, certaines règles, afin de vérifier s'ils sont toujours d'actualité, toujours pertinents, pour faire face aux nombreux enjeux et défis que doit gérer la Ville de Genève.

Le Conseil municipal doit faire des choix importants pour la Ville de Genève, surtout en cette période de crise et de changements. L'acte budgétaire, personne ne le contestera, est probablement l'acte le plus important de l'année parlementaire, dans l'activité du Conseil municipal, surtout en période actuelle où, comme tous les groupes se plaisent à le répéter systématiquement, il faut faire des choix. C'est au parlement, voire au peuple, de faire des choix, sur proposition soit de ses membres, soit de l'exécutif.

Parce que l'acte budgétaire est l'acte le plus important, et suite à la saga du budget 1998 dont vous vous rappelez tous, nous avons estimé qu'il n'était pas inutile d'examiner de près les règles du jeu dans ce domaine. Notre vision, qui sous-tend peut-être ces propositions, est que la Ville de Genève n'est pas une commune comme les autres. C'est une ville, une entité urbaine qui est confrontée à d'autres réalités sociales, économiques et culturelles ou tout simplement humaines, que celles des petites communes, sans que ce soit péjoratif pour les petites communes d'ailleurs, ce sont simplement d'autres réalités.

En conséquence, nous estimons, comme pour toute autre ville du reste - lorsque l'on parle de ville, ici, on utilise la définition statistique fédérale propre aux communes de plus de 10 000 habitants, il y en a, si je me rappelle bien, 8 ou 9 dans le canton de Genève - que d'autres règles du jeu, y compris en matière budgétaire, doivent s'exercer.

Nous sommes pleinement conscients de la situation budgétaire actuelle de la Ville de Genève, qui s'aggrave de manière continue depuis la fin des années 80. Les solutions face à cette situation peuvent être divergentes, mais la réalité du problème budgétaire

Résolution: règles applicables en matière de déficit

existe. Ce soir, nous ne proposons pas un débat budgétaire, nous ne proposons pas un débat sur les meilleures solutions face à la crise, mais nous proposons un débat sur les paramètres et les règles du jeu pour savoir comment aborder la discussion budgétaire.

La loi actuelle, dans ce domaine-là, se caractérise par deux dispositions principales que nous avons vu à l'œuvre l'hiver dernier: premièrement, il est en principe interdit, pour une commune, d'avoir un déficit et, deuxièmement, une dérogation est possible sur décision du Conseil d'Etat, à condition qu'il y ait un plan de redressement des finances sur quatre ans et à condition que ce déficit provisoire ne soit qu'au niveau des amortissements et non pas du compte de fonctionnement. Nous estimons que c'est une vision formaliste et inadéquate. Les économistes, dans leur immense majorité, disent tous que, lorsque l'on parle d'un déficit, ce n'est pas le déficit proprement dit qui est la question clé. Marian Stepczynski, qui n'est pourtant pas réputé pour être de gauche, le disait encore hier dans la *Tribune de Genève*. La question clé est de savoir, dans un déficit, ce qui est structurel et ce qui est conjoncturel.

L'Etat de Genève vient d'ailleurs de modifier sa logique dans ce domaine, bien heureusement, et essaie aussi de faire une distinction entre la partie conjoncturelle - dont on peut estimer qu'elle peut évoluer et s'améliorer si la reprise se confirme - et la partie structurelle qui, elle, est effectivement due à un excès de dépenses par rapport aux moyens disponibles. De ce point de vue là, une interdiction totale de tout déficit pour une grande collectivité publique comme la Ville de Genève est aberrante, que ce soit du point de vue économique ou politique.

Quant au plan de redressement des finances, il faut bien l'avouer, c'est une mascarade. Nous avons vécu sous un régime dérogatoire de 1994 à 1997 avec, à l'époque, la promesse ou l'annonce que nous rétablirions l'équilibre pour le budget 1998; vous savez ce qu'il en est! Nous avons obtenu, *in extremis*, du Conseil d'Etat une modification du règlement d'application de la LAC, en décembre dernier, qui nous prolonge ce délai de quatre

Résolution: règles applicables en matière de déficit

nouvelles années et qui prévoit un plan de redressement des finances avec un équilibre budgétaire en 2001. Qui, ici, oserait prétendre que nous arriverons à l'équilibre budgétaire en 2001? Cette personne serait bien téméraire! En faisant ce genre de plan sur la comète, on se moque des élus, on se moque du parlement, on se moque de tous les acteurs concernés. Nous préférons, nous socialistes, essayer de trouver des critères politiques et économiques pour la gestion financière d'une collectivité comme la Ville de Genève, et non pas des critères strictement formalistes, voire historiques, parce qu'il faut bien voir que le rôle des communes, en ce canton, est avant tout dicté par des considérations historiques.

Il est vrai que nous nous méfions des critères légaux, automatiques pour la gestion des déficits budgétaires, car ils sont, à notre avis, presque forcément arbitraires et antisociaux. Nous avons d'ailleurs, au niveau fédéral, combattu l'objectif budgétaire 2001 de la Confédération. Le peuple l'a accepté, je crains que, lorsqu'il sera mis en application, le peuple sera nettement moins enthousiaste lorsqu'il verra les effets réels et concrets de ce genre de mécanismes automatiques. Et, surtout, nous estimons que ce genre de mécanismes automatiques correspond à une déresponsabilisation des organes politiques, une démission du politique, à laquelle nous, en tout cas, nous ne pouvons nous résoudre.

Si nous maintenons les règles actuelles, ce qui peut être la fin de la discussion, si nous l'entamons, cela veut dire que la Ville de Genève continuera à être considérée comme n'importe quelle commune de ce canton, aussi petite soit-elle. Notre conséquence sera alors logique, nous le disons dans l'exposé des motifs écrit: il faudra appliquer la même logique à nos engagements et, à ce moment-là, la Ville de Genève ne financera plus que des engagements dont l'impact se résume à sa propre population résidente et à sa propre population économique, qu'il s'agisse du domaine culturel, social ou autre.

Aujourd'hui, nous ne vous demandons pas d'approuver définitivement une telle révision. Nous vous demandons un feu vert

Résolution: règles applicables en matière de déficit

pour qu'un débat s'engage et qu'on examine différentes options. Il y en a probablement d'autres qui sont également possibles, je n'irai pas dans le détail. Il se peut que nous arrivions à la conclusion qu'il faille maintenir, de toute façon, une interdiction sur le déficit pour un compte de fonctionnement, c'est possible. Des choix doivent être faits sur la base d'un débat que nous espérons serein et rationnel. ensuite, chaque groupe prendra ses responsabilités; il faut en tout cas que l'on examine les solutions adoptées par d'autres collectivités suisses qui, ma foi, ne se débrouillent pas plus mal que nous.

C'est pour cela que nous espérons, indépendamment de la conclusion finale d'un tel débat, qu'une large majorité acceptera d'entrer en matière sur cette résolution. Idéalement, pour gagner du temps, si vous approuvez le débat, nous souhaiterions la renvoyer directement au Conseil administratif, mais, s'il y a une opposition au texte de cette résolution, nous préférierions la renvoyer en commission, soit à celle du règlement, soit à celle des finances.

Préconsultation

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Kanaan, vous voyez l'intérêt que suscite votre résolution au niveau du Conseil administratif, je suis le seul à vous écouter, c'est dire ce qu'en pensent vos collègues de l'Alternative!

Permettez-moi de vous dire deux ou trois choses. La première, c'est que nous constatons, à l'étude du budget 1999 et des budgets suivants, que nous en sommes arrivés à un stade où le déficit n'est plus conjoncturel mais structurel. Et je crois que c'est une différence d'importance que de savoir qu'il s'agit, maintenant, d'un déficit structurel. Je voudrais également rectifier ce que vous avez dit tout à l'heure: il n'y a pas eu de modification de la loi sur l'administration des communes à propos du budget 1998, seule une dérogation nous a été accordée pour quatre ans supplémentaires.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

Genève n'est en effet pas une commune comme les autres, néanmoins elle doit se plier à un règlement d'application, à des lois qui sont valables pour toutes les communes. Alors, je m'étonne - cela nécessite peut-être une analyse - de voir une proposition d'un régime particulier pour la Ville de Genève. Nous avons déjà eu un régime particulier dans un règlement de la LAC puisque, comme vous le savez, il a été modifié pour des communes dont le budget dépassait 500 millions telles que Genève - il n'y en a pas beaucoup d'autres à part la Ville de Genève. On a donc fait un cas particulier pour la Ville, mais c'était dans le cadre du budget de l'année dernière.

Cette résolution est certes intéressante, elle mérite d'être probablement renvoyée en commission ou au Conseil administratif, selon le bon vouloir de ce Conseil, mais, en tout cas, une chose est certaine: quand vous dites que le Conseil administratif, respectivement les départements et services qui préparent les budgets, se moquent des élus du parlement et de la population - c'est ce que vous avez dit tout à l'heure - eh bien permettez-moi de vous dire que ce n'est pas le cas. Nous avons toujours fait les budgets au plus près de notre conscience et il est vrai que nous avons de la difficulté à retrouver l'équilibre budgétaire. Je pense que, si l'on veut assainir les finances de notre commune, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir des contraintes. Si nous n'avons pas ces contraintes, je vous parie tout ce que vous voulez que nous n'arriverons jamais à réduire notre déficit de fonctionnement et, à la fin, la population paiera la facture, parce que, à un certain moment, on doit passer à la caisse.

M. Hubert Launay (AdG). Cette résolution, comme la précédente d'ailleurs, l'Alliance de gauche l'appuie et aurait pu la signer. Elle accorde, effectivement, plus de responsabilités aux conseillers municipaux d'abord et, ensuite, à la Ville de Genève en ce qui concerne, dans ce cas, le maniement de ses finances. Je crois que nous sommes d'accord, ici, pour dire que nous sommes tous pour un retour à l'équilibre budgétaire et que nous voulons y arriver.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

Le premier problème qui se pose, c'est la façon dont la réduction de ce déficit budgétaire est défendue par les uns et par les autres; il y a des différences évidentes. Certains voudraient supprimer un certain nombre de services de l'administration et nous nous y opposons; d'autres voudraient supprimer passablement d'actions sociales de la Ville, nous nous y opposons; nous pensons néanmoins qu'il est possible d'arriver à l'équilibre budgétaire, mais, si l'on prend l'état actuel des finances, on voit que ce n'est pas possible d'y arriver en l'an 2001.

La Ville ne doit pas être prise dans un corset qui l'oblige à être prisonnière d'un diktat du Conseil d'Etat. Elle doit pouvoir, à sa guise, avec les cautèles que j'ai mentionnées puisque son but est quand même d'aller vers un équilibre budgétaire, choisir la façon d'y arriver et attendre aussi ce qui va se passer au niveau du Canton puisque l'on sait que les finances de la Ville risquent encore d'être aggravées par des décisions que le Canton pourrait prendre. Il faut tenir compte de tous ces éléments, de la sorte nous aurons un budget qui ne se heurtera pas à cette fameuse LAC et qui nous permettra d'arriver à cet équilibre budgétaire, peut-être pas en 2001, mais un peu plus tard, dans des conditions normales.

Le deuxième problème est de savoir où renvoyer cette résolution. M. Muller vient de le dire - il est seul à écouter ce qui se dit - la renvoyer au Conseil administratif, c'est l'enterrer, comme beaucoup d'autres objets d'ailleurs; nous serions donc pour le renvoi à la commission du règlement. Par ailleurs, il est évident, et ce n'est pas incompatible, qu'il faudra faire une démarche au niveau cantonal auprès de nos députés respectifs, afin qu'ils interviennent sur cet objet. Pour l'instant, nous demandons le renvoi à la commission du règlement.

M. Robert Pattaroni (DC). Je suis très étonné par cette proposition. Elle est bien construite, sous l'angle de la rhétorique, mais, pour dire franchement les choses, elle me paraît à côté de la plaque et elle m'étonne particulièrement venant d'un groupe qui souhaite avoir de la politique une vision cohérente,

Résolution: règles applicables en matière de déficit

mais - Monsieur le président, vous êtes bien placé pour le savoir - même dans les bons groupes il peut y avoir, de temps en temps, quelques encouplements.

Pourquoi est-ce que je vois les choses de cette manière, et d'ailleurs mon groupe partage cet avis? Parce que nous avons maintenant eu la possibilité de comparer. La proposition précédente relevait d'une compétence de notre Conseil: n'ayant pas de loi à voter, nous pouvions parfaitement dire que, ce qui nous sert de loi, les règlements, lorsqu'ils sont de portée générale, devaient être traités au niveau du Conseil municipal et c'est, en théorie, une bonne chose. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de la renvoyer en commission. En ce qui concerne les finances publiques - je l'ai dit au début de mon intervention, mais ce n'est pas déterminant pour nous - non seulement ce n'est pas de la compétence des communes, mais il faut se demander s'il serait judicieux, s'il serait efficace que ce type de prérogative relève de la compétence des communes, à Genève, canton dont la surface est petite et où le nombre de communes, nous le savons, est de loin inférieur à la moitié d'une centaine.

Que peut-il se passer si nous allons dans cette direction? Eh bien, il peut se passer un effet tout à fait contraire à ce que le Parti socialiste a probablement en tête, du moins au niveau cantonal, à savoir une certaine rationalité de la gestion, teintée par une prise en charge solidaire des dépenses. Vous savez que le groupe socialiste du Grand Conseil, sous la plume, notamment, d'un de nos anciens partenaires, M. Rodrik, a fait une proposition où l'on essaie de voir, de haut, le problème des finances publiques, par rapport aux tâches des uns et des autres. Or, là, qu'est-ce qu'on nous propose? On nous offre la possibilité de nous tailler une cotte de mailles, à notre gré, sans nous soucier des conséquences par rapport au dispositif général découlant de la loi, notamment en termes de péréquation.

Il y a quelques années, le même Parti socialiste, par la plume d'un de ses intellectuels - je le dis au sens positif - M. Mottu, avait sorti une superbe motion demandant qu'on revoie une fois, sérieusement, le problème de la péréquation. Bien entendu, il n'y

Résolution: règles applicables en matière de déficit

a jamais eu de suite, ce n'est pas étonnant, parce que l'on sait bien qu'il faut avoir une certaine mesure à caractère scientifique. Nous ne sommes pas dans l'objectif, nous le savons bien. Alors, si maintenant la commune Ville de Genève peut se donner des règles qui vont dans le sens d'une certaine souplesse, dans une période où les difficultés sont malheureusement - et je ne peux qu'appuyer les propos du magistrat - d'ordre structurel - mais ce n'est pas un structurel qui dépend de la commune Ville de Genève ou du Canton de Genève ou de la Suisse, c'est un structurel qui, comme certains au Parti socialiste le savent très bien, puisqu'ils effectuent des études permettant de mesurer ce genre de phénomène, c'est un structurel qui dépend, pour le moins, du niveau européen et même, on le lit aujourd'hui dans les journaux, du niveau mondial... Que peut-on faire par rapport au Japon qui se trouve dans une situation où son yen dégringole et qui a pour conséquence que les industries genevoises vont se trouver en difficulté? Alors voilà que, tout à coup, dans la petite commune de Genève - oh! Certes, ville internationale de réputation mondiale - on veut se donner des règles pour définir nos finances publiques. Mais que vont faire les autres communes? Pour certaines d'entre elles, elles vont applaudir. Ne savons-nous pas que les communes petites et riches peuvent, aujourd'hui, se payer un taux d'impôt communal minuscule ou du moins insuffisant pour ne pas dire minuscule, alors que d'autres communes, moins riches, ne peuvent pas faire autrement que d'avoir un taux d'impôt élevé. Allons dans cette direction avec la proposition qui nous est faite, et puis nous verrons la conséquence majeure, qui est: chacun pour soi et que les communes riches pourront continuer à aller dans la direction de payer le moins possible d'impôts et que les autres communes, dont nous pourrions être, devront revoir les recettes à la hausse. Nous aurons satisfait un principe qui est non seulement théorique, mais qui est déplacé par rapport à l'analyse d'une réalité économique des finances publiques dans le canton de Genève.

Mesdames et Messieurs, je vous demande instamment de réfléchir à l'opportunité de renvoyer cette résolution dans une commission.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

En effet, nous allons peut-être avoir des discussions très intéressantes, mais nous allons perdre notre temps. Mieux vaudrait revenir sur des questions de fond telles que la répartition des charges entre l'Etat et les communes, telles que la péréquation, mais non pas discuter de la petite cotte de mailles que nous pourrions nous tailler.

M. Jean-Luc Persoz (L). Mesdames, Messieurs, le Parti libéral ne soutiendra pas cette résolution, comme il n'a d'ailleurs pas soutenu toute la série de résolutions déposées par le Parti socialiste.

La première invite de cette résolution démontre, si besoin était, que nous ne poursuivons pas, vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, et nous libéraux, les mêmes objectifs. Une diminution des amortissements provoque une diminution de notre autofinancement et donc une augmentation de la dette, dette qui se monte aujourd'hui pour la Ville de Genève à près de 1,6 milliard, soit environ 90 millions d'intérêts négatifs annuels.

En ce qui concerne la deuxième de vos invites, soit vouloir autoriser un déficit pouvant atteindre le montant de la fortune nette, elle ne fera qu'accélérer le processus et qu'aggraver la situation déjà préoccupante des finances de notre commune.

Mesdames, Messieurs, c'est lors des réflexions en matière d'aménagement, de plan localisé de quartier, de plan de circulation, que la stratégie retenue est capitale pour nos finances, et plus particulièrement en matière de revenus. Ces réflexions doivent être conduites en gardant à l'esprit que la compétitivité de notre ville est nécessaire face à ses voisins directs. Cette résolution est un fusil à un seul coup. Elle ne résoudra pas la question des petites et moyennes entreprises, des industries, des grandes surfaces et des contribuables fiscalement intéressants qui quittent notre commune pour d'autres cieux. Cette résolution n'améliorera que temporairement l'état de nos comptes, mais elle ne résoudra pas l'origine de nos difficultés financières.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

Nous voulons, nous, libéraux, un rétablissement de nos finances non pas par une augmentation de notre fiscalité - augmentation refusée systématiquement par le souverain - mais par la mise en place d'un marketing fiscal permettant à notre ville d'être plus attractive que les villes aux alentours.

Mais, avant d'en arriver là, ne rêvons pas, il nous faut tout d'abord, Mesdames, Messieurs, intégrer dans notre réflexion l'objectif d'augmenter, à tout le moins de ne plus perdre, d'acteurs économiques participant au ménage de notre commune. C'est cette réflexion, par exemple, qui nous a conduis, nous, libéraux, à déposer sur le bureau de ce Conseil une motion demandant que l'on permette à une manufacture horlogère - la plus ancienne du monde - de changer de locaux tout en restant en ville, plutôt que l'on prenne le risque de la voir quitter notre commune pour une autre.

C'est le 11 juin 1997, cela fait maintenant une année, que «votre» Conseil administratif, celui à majorité de l'Alternative, a déposé ses projets de résolutions visant à une meilleure répartition des tâches entre la Ville et l'Etat. Vous avez refusé le renvoi immédiat, ou du moins rapide, au Conseil administratif et vous avez préféré créer une commission ad hoc dont l'unique objectif est d'enterrer ces projets de résolutions. Vous entendre nous dire maintenant qu'il faut repenser la répartition Ville-Etat, lorsque l'on se souvient du débat d'entrée en matière sur les résolutions du Conseil administratif, est tout simplement scandaleux et prouve, si nécessaire, que nous n'avons toujours pas, Mesdames, Messieurs de l'Alternative, les mêmes objectifs. Le rétablissement de nos finances n'est certes pas un programme politique, je vous l'accorde, mais c'est le seul moyen de pouvoir faire de la politique. C'est la seule voie possible pour permettre à notre collectivité de continuer à jouer son rôle social, culturel et économique.

C'est parce que nous, libéraux, nous croyons en Genève, c'est parce que nous sommes les partisans d'une redistribution, à condition qu'il y ait quelque chose à partager, que je vous demande, Mesdames, Messieurs, de refuser l'entrée en matière sur

Résolution: règles applicables en matière de déficit

cette résolution pour permettre au Conseil administratif, et plus particulièrement au responsable des finances, M. Muller, d'avoir les moyens d'atteindre, avec nous, l'objectif du rétablissement de nos finances.

M. Antonio Soragni (Ve). L'objectif des Verts était d'oeuvrer pour le rétablissement des finances. Nous savons, aujourd'hui, la difficulté que nous avons à atteindre cet objectif, et j'imaginai que nos amis socialistes allaient nous proposer des choix d'économies, allaient nous proposer des moyens d'arriver à cet objectif de l'équilibre de nos finances. Je suis, pour ma part, très surpris que, finalement, la seule proposition qui nous soit faite aujourd'hui, c'est celle de nous libérer de cette contrainte que nous avons d'avoir un déficit limité à hauteur des amortissements et, finalement, de pouvoir augmenter notre déficit. Cette règle de la limite du déficit, je la trouve, quant à moi, essentielle. On voit ce qui s'est passé au dernier budget: alors que cette règle existait, on est arrivé à un budget qui explosait joyeusement, et je vous laisse imaginer ce qu'il adviendrait des finances de notre Ville si, effectivement, cette contrainte n'existait plus.

Il est vrai, également, que nous vivons sous un régime de dérogation, nous savons que le retour à l'équilibre budgétaire en 2001 va être difficile, mais nous savons également que des dérogations sont possibles et nous verrons bien ce qu'il y aura lieu de faire à ce moment-là. Il est clair que, si d'emblée on dit que cet objectif n'en est plus un, je donne peu de chances à toutes les propositions d'économies que nous avons faites jusqu'à aujourd'hui.

Quel serait le résultat d'une telle résolution? Pour le savoir, il n'y a pas besoin d'aller très loin: c'est exactement ce que vit le Canton aujourd'hui. Voilà une collectivité qui n'a pas de contraintes au niveau de son déficit, mais vous voyez de quelle manière il a enflé, et vous voyez quelles sont les décisions qui doivent être prises aujourd'hui, décisions dont on peut discuter l'opportunité et dont on peut discuter, évidemment, le partage et

Résolution: règles applicables en matière de déficit

la distribution au niveau de la population, mais qui sont, en tout cas, importantes et graves. Je crois que si nous voulons en arriver au même point, en Ville de Genève, eh bien il faudrait, effectivement, accepter cette résolution, arriver finalement à une gestion où la Ville n'aurait plus de contraintes au niveau de son déficit et, dans quelques années, nous serions vraiment obligés de prendre des décisions qui seraient autrement plus graves que celles que nous devons prendre aujourd'hui, pour essayer de garder nos finances dans une certaine limite.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, nous, les Verts, nous n'entrerons pas en matière sur cette résolution, nous la refuserons. Nous pensons que l'accepter, ce serait ouvrir les vannes du déficit, ce serait faire du déficit très rapidement un gouffre que l'on pourrait visiter, au même titre que l'on visite le Gouffre de Padirac, et qui deviendrait une espèce de huitième merveille du monde. Nous n'y tenons absolument pas.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). J'ai trouvé intéressant d'écouter ce débat et les différentes interventions, très détaillées, sur cet objet. Tout le monde est tributaire, en ce moment, de cette fameuse table ronde avec l'Etat, au sujet de ses finances, son déficit, du budget et des coupes claires qui vont être faites. Indirectement, nous sommes tous concernés: les communes, et surtout la Ville de Genève. Alors, j'interpelle les différents intervenants, même ceux qui refusent cette résolution, et leur demande s'il ne serait pas préférable d'analyser cette proposition à la commission des finances qui, éventuellement, proposera une motion beaucoup plus précise. Je pose la question à ceux qui avaient fait la proposition de renvoi à la commission du règlement: ne pensent-ils pas que la commission des finances est concernée par cette résolution et qu'il serait beaucoup plus intéressant, en collaboration avec M. le conseiller administratif, M. Pierre Muller, de suivre une ligne directrice et de trouver des solutions pour notre commune? Si vous lisez bien, la résolution dit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales, afin que soit

Résolution: règles applicables en matière de déficit

examinée une révision partielle de la loi sur l'administration des communes visant à revoir les règles en matière de déficit budgétaire selon les options suivantes...» L'idée d'une analyse et d'une étude est quelque chose d'important et je suis certain que la commission des finances, en fonction du budget, proposera une série de mesures directrices qui seront intéressantes qu'il faudra examiner.

Par contre, j'aimerais rappeler aux deux P, M. Pattaroni et M. Persoz, que, depuis 1945, leurs partis ont eu de nombreux conseillers d'Etat, qu'ont-ils fait concernant le déficit? Avant de donner des leçons, il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant d'intervenir.

Monsieur le président, je vous fais la proposition de renvoyer cette résolution à la commission des finances au lieu de la renvoyer à la commission du règlement.

M. Sami Kanaan (S). Cette résolution donne lieu, apparemment, à de belles envolées rhétoriques; c'est sympathique. Je donne rendez-vous aux auteurs de ces envolées pour les budgets à venir, 1999 et suivants. Effectivement, d'ici l'an 2001, il faudra arriver à l'équilibre budgétaire. Nous n'y parviendrons pas si l'on ne modifie pas les règles du jeu. Nous attendons toujours de la part de certains de ces même groupes qui se font les chantres de l'orthodoxie budgétaire aujourd'hui leurs propositions.

Certains ont dit que le Parti socialiste ne faisait pas de propositions dans ce sens. Ils ont la mémoire courte. Lorsque nous avons exigé que le nouveau musée d'ethnographie se fasse uniquement si un cofinancement était assuré, nous nous sommes fait insulter comme ennemis de la culture. Lorsque nous avons proposé la fermeture du Musée d'histoire des sciences, qui est manifestement totalement à côté de la plaque, nous nous sommes aussi fait traiter de tous les noms, on nous a dit qu'il n'était pas possible de fermer un musée du jour au lendemain. Les Verts ont trouvé une solution: le transfert du Service social à l'Etat. Lorsqu'ils ont découvert que l'Etat voulait également le versement du budget correspondant s'il reprenait le Service social,

Résolution: règles applicables en matière de déficit

évidemment, ils étaient moins enthousiastes. Qui n'est pas cohérent ici?

Il est apparemment confortable, pour certains groupes, de se réfugier sous la tutelle du Conseil d'Etat pour l'exercice budgétaire. C'est ce qui s'est passé pour le budget 1998. On prend un certain nombre de décisions et on laisse le Conseil d'Etat corriger, en fonction de la loi existante. Un Conseil d'Etat qui, ma foi, n'a pas beaucoup de leçons à donner dans ce domaine, étant dans une situation nettement pire que la nôtre et s'étant accordé nettement plus de liberté par rapport à l'orthodoxie budgétaire que la Ville de Genève. De plus, nous maintenons que la plupart des objets qui ont justifié formellement la décision du Conseil d'Etat d'annuler la première version du budget 1998 étaient sujets à caution. Nous n'avons pas pu le vérifier de près, parce que nous n'en avons pas la possibilité en termes de délais.

Nous estimons qu'il est indispensable, pour une collectivité de la taille de la Ville de Genève, de disposer d'une latitude pour faire ses choix, en tout état de cause. Si la majorité des groupes ici présents estiment qu'il est plus logique de maintenir le corset actuel, soit. Mais la seule conséquence logique, contrairement à ce que disait M. Pattaroni, c'est justement qu'on va être obligés de reporter sur les autres communes nos frais dont l'importance dépasse les limites de la commune de la Ville de Genève. Je pense en particulier au budget culturel, mais ce n'est pas le seul. L'unique moyen d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2001, c'est effectivement de se débarrasser, de manière brutale, d'un certain nombre de tâches, sans attendre une concertation qui s'est finalement engagée, que ce soit sur la BPU, sur le Grand Théâtre, sur les tâches sociales ou sur d'autres objets. Si nous devons faire ce genre de choix, des choix qui seront nécessairement brutaux, nous, socialistes, nous refuserons, par exemple, de toucher au social, comme certains semblent être prêts à le faire. Nos choix, à ce moment-là, ils seront faits, mais nous souhaitons justement garder une latitude afin de pouvoir faire des choix responsables, avec des délais raisonnables.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

Quant à la péréquation, c'est bien joli de vouloir une révision de la péréquation intercommunale, nous l'avons proposée plusieurs fois, mais rien ne s'est passé. Mais il ne faut jamais oublier, Mesdames et Messieurs, que la péréquation intercommunale, telle qu'elle existe dans le canton de Genève, est déjà, de loin, la meilleure du genre en Suisse. Les villes de Lausanne et de Zurich rêvent d'avoir ne fût-ce qu'une approximation de cette péréquation. La seule voie réaliste dans ce domaine, c'est un rapprochement des barèmes des centimes additionnels communaux pour éviter, justement, que des communes riches et petites puissent profiter honteusement de la liberté qui leur est accordée dans ce domaine. Je crains fort que, si la péréquation est mise en négociation, ce soit plutôt au détriment qu'au bénéfice de la Ville de Genève. Nous l'avons proposé tout de même, nous avons souhaité qu'il y ait un débat à ce sujet et ce Conseil municipal avait voté la résolution N° 546, dans ce sens, portant sur la péréquation, les barèmes des centimes additionnels communaux, la justice fiscale au niveau cantonal et les barèmes fiscaux cantonaux. Cette résolution a été votée au début de cette année et elle est toujours à l'examen, à la commission des finances. Alors, ne venez pas nous dire que cette proposition est unique ou isolée de la part des socialistes; elle s'inscrit dans l'optique d'établir un cadre cohérent et rationnel pour le débat budgétaire.

Le président. Monsieur Soragni, pour la deuxième fois.

M. Antonio Soragni (Ve). Je ne veux pas du tout polémiquer avec M. Kanaan, je ne lui répondrai pas. Je voudrais simplement faire une ou deux remarques.

Aujourd'hui, en Suisse, nous assistons à quoi? Nous avons la Confédération dont les finances sont catastrophiques, tout le monde le sait. Les cantons ont des finances catastrophiques, les seules entités publiques qui ont des finances passables sont les communes. D'enlever le garde-fou qui existe actuellement dans la loi, c'est garantir un dérapage. Je ne crois pas que ce Conseil municipal veuille suffisamment le retour à l'équilibre budgétaire

Résolution: règles applicables en matière de déficit

pour penser qu'une telle mesure puisse être transitoire. Je crois qu'une telle mesure ne ferait qu'aggraver nos finances.

Quant à nous, nous sommes évidemment pour que les problèmes financiers de la Ville se résorbent et, pour y parvenir, il faut aller rechercher dans d'autres directions. Il est vrai que l'uniformisation de l'imposition au niveau communal est une des voies. La création d'un certain nombre de fonds communaux pouvant financer des activités qui sont des activités d'importance cantonale et qui sont, aujourd'hui, supportées financièrement uniquement par notre ville est évidemment à explorer et à souhaiter.

Je crois donc qu'il y a d'autres pistes, mais d'autres pistes dans lesquelles nous pouvons avoir une influence alors que, finalement, cette résolution est un vœu et, qui plus est, un vœu qui nous mènerait tout droit dans le mur. C'est en tout cas ma conviction.

M. Pierre de Freudenberg (L). Le Parti socialiste joue la montre. Evidemment, il serait agréable d'avoir une forme de moratoire pour éviter de devoir faire un bilan.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous êtes majoritaires dans ce Conseil. Cela fait quatre ans que vous gérez la Ville de Genève et les budgets sont de plus en plus mauvais, les comptes également. Vous menez la Ville de Genève sur la voie de la faillite. Alors, ne venez pas avec une résolution nous dire: «On ne va pas faire de bilan, on va modifier les règles du jeu. On a un peu de peine à gérer cette ville, c'est vrai; c'est le grand dérapage non contrôlé, mais en modifiant les règles, avec une aide du Grand Conseil, on va repousser le problème de quelques années.» Ce n'est pas sérieux, je ne pense pas que c'est dans cette direction-là qu'il faut aller.

Il ne faut surtout pas nous donner comme exemple le Canton parce que c'est clair que, s'il y avait une «tutelle» financière qui limitait le déficit du Canton, on n'en serait sans doute pas arrivés là aujourd'hui. Que chacun prenne ses responsabilités! Les Ententes bourgeoises ont les leurs dans la situation financière

Résolution: règles applicables en matière de déficit

actuelle de l'Etat, ainsi que les partis de gauche. On est tous responsables de la situation dans laquelle on se trouve. Mais de vouloir, aujourd'hui, modifier les règles du jeu pour demander une autonomie de notre Ville, en termes budgétaires, alors qu'on n'est pas capables de respecter les règles du jeu fixées par le règlement, relativement simple à lire, alors qu'on a été totalement ridiculisés, en termes de gestion, parce qu'on a voté un budget qui ne correspondait tout simplement pas à la LAC et que l'on a dû revenir ici, avec un plaisir non dissimulé, pour voter trois douzièmes provisionnels, puis revenir à nouveau pour voter un budget définitif; allons, s'il vous plaît!

Je crois qu'il faut savoir raison garder. Je vous invite, quant à moi, à ne pas entrer en matière sur cette résolution dilatoire, qui n'a pour objectif que d'éviter à la gauche de faire un bilan, un bilan qui est mauvais, un bilan qui mène directement la Ville vers une forme de faillite avec le risque, à terme, de ne plus pouvoir prendre de décisions.

Ensuite, je rappellerai les deux trains de résolutions qui ont été déposés par le Conseil administratif. Il y a d'abord les 101 propositions que vous vous êtes fait un plaisir, à l'époque, de mettre dans les tiroirs, notamment les mesures concernant le statut de la fonction publique et les mesures qui étaient prévues pour maîtriser les charges du groupe 40. Avec beaucoup de retard, vous vous êtes bien entendu rendu compte, en pleine contradiction avec l'Assemblée des fonctionnaires, qu'il fallait mettre un bémol à ce problème. Vous n'avez d'ailleurs pas été suivis par la majorité du personnel de la Ville de Genève qui a décidé, pragmatiquement, de geler les mécanismes salariaux et de ne sauvegarder que l'indexation du coût de la vie. Ce n'est déjà pas mal, ce n'est pas le cas dans tous les métiers, je peux vous le dire.

Enfin, le deuxième train de mesures, ce sont les résolutions du Conseil administratif qui, évidemment, n'ont pas fait l'objet d'études circonstanciées de sa part. Si vous aviez vraiment voulu vous diriger vers des solutions, il fallait mettre le Conseil administratif, de majorité de gauche, au pied du mur et lui

Résolution: règles applicables en matière de déficit

renvoyer directement ses résolutions, afin qu'il fasse lui-même le travail d'étude. Il se serait rendu compte que, dans certains cas, ses résolutions étaient un peu légères, et il serait revenu avec des propositions concrètes. Vous avez rendu un service extraordinaire au Conseil administratif en créant une commission ad hoc, c'est super. Il nous regarde en se marrant, il se dit: «C'est génial, on propose deux ou trois pistes et, au lieu de nous renvoyer nos résolutions pour qu'on bosse, nous, on crée une commission ad hoc.» Pendant ce temps, M. Launay pilote et la commission fait comme elle peut, elle auditionne tout le canton. Résultat? On ne peut rien en tirer de bon, parce que ce n'est pas possible.

Il faut savoir ce que vous voulez. Vous êtes majoritaires, allez de l'avant, prenez des décisions. Je vous invite donc à ne pas entrer en matière sur cette résolution qui est très dangereuse, et à faire des propositions.

M. Sami Kanaan (S). Tout d'abord, voici une information que vous transmettez à M. Soragni, Monsieur le président. Je ne sais pas où il a vu que les comptes des villes suisses étaient à peu près passables. C'est faux, la Ville de Zurich est dans une situation extrêmement mauvaise et la Ville de Berne également.

Pour ce qui concerne les budgets antérieurs et la gestion de la Ville de Genève, je dois dire que le groupe libéral est aujourd'hui le champion en matière de réécriture de l'histoire. Ce n'est pas mal. Nous avons des budgets qui s'aggravent. Mais j'aimerais tout de même rappeler que les frais de fonctionnement et l'ensemble des dépenses ont été remarquablement maîtrisés par le Conseil administratif. Si l'on se réfère aux PFQ votés il y a quelques années, on observe que les charges sont nettement en deçà des prévisions. Simplement, l'élément intervenu depuis, est une aggravation extrêmement rapide et forte des recettes, due au fait que l'assiette fiscale se rétrécit et parce qu'il y a récession. Je n'aborderai pas la question de savoir qui est responsable de cette situation et par quels moyens on s'oppose à une redistribution plus équitable des richesses dans ce canton.

Résolution: règles applicables en matière de déficit

Nous payons également des années fastueuses et il ne me semble pas que l'Alternative était majoritaire dans les années 80. Il est vrai que nous, socialistes, n'avons pas toujours été assez critiques vis-à-vis des investissements qui ont été faits à cette époque, et nous en payons encore les conséquences. Je comprends que le groupe libéral soit totalement opposé à cette résolution. Il est opposé à toutes les propositions de réforme que nous faisons. C'est cohérent, parce que, finalement, une aggravation de la situation l'arrangerait. Cela forcerait à démanteler une bonne partie des activités de la Ville de Genève, et je ne pense pas que c'est le Grand Théâtre qu'il démantèlerait.

Je suis plus déçu par le groupe des Verts. J'aimerais simplement voir quelles sont leurs propositions, puisqu'ils tiennent tellement à obtenir l'équilibre budgétaire en 2001. Je le souhaite également, mais j'attends des propositions cohérentes et constructives pour aboutir à cet équilibre.

Quant au personnel de la Ville de Genève, c'est là aussi un joli exercice de réécriture d'une histoire récente. Le personnel de la Ville de Genève a accepté, sous pression, le gel des mécanismes salariaux. Nous l'avons remercié nous-mêmes de cet effort parce que, étant donné les décisions du Conseil d'Etat, c'était le seul moyen de voter le budget 1998. Nous avons demandé, à l'époque, une concertation réelle avec le personnel. Elle n'a jamais eu lieu. C'est sous cette pression-là qu'il a dû accepter le gel des mécanismes salariaux. Alors, ne venez pas nous présenter le personnel comme le champion de l'orthodoxie budgétaire.

M. Daniel Sormanni (S). Monsieur le président, vous transmettez à M. de Freudenberg que j'ai été surpris de ses propos. Dire que l'Alternative est responsable des mauvais comptes que nous avons eus ces dernières années est un peu facile. Il faut aussi dire que la situation économique s'est passablement dégradée. C'est facile d'accuser l'Alternative de ne pas être parvenue à redresser l'équilibre budgétaire. Je rappelle que les dépenses ont été très largement maîtrisées et que c'est

Résolution: règles applicables en matière de déficit

l'effondrement de recettes qui nous met dans cette situation, elle se sont effondrées de 50 millions. Par conséquent, il est évident que toute la donne des économies n'était plus suffisante et qu'il fallait trouver d'autres solutions.

Maintenant, je parlerai des 101 propositions citées qui auraient soi-disant été jetées au panier. Personnellement, je retiens que le Conseil administratif nous a toujours dit que la plupart de ces 101 propositions avaient, finalement, été mises en œuvre. Le cas échéant, j'invite le Parti libéral à démontrer le contraire ou j'attends que le Conseil administratif, un jour, nous dise: «Voilà les propositions qui ont été mises en œuvre, ce qu'elles ont apporté et voilà celles qui n'ont pas pu l'être parce qu'un certain nombre d'entre elles étaient irréalistes.»

J'aimerais également rappeler qu'en matière de propositions d'économies, quoi que vous puissiez en dire, le groupe socialiste est un des moteurs. Je n'en citerai qu'une, tout simplement parce qu'elle est assez marquante et non pas parce que c'est moi qui l'ai faite: je vous rappelle que, chaque année, nous économisons plus de 12 millions de charges au budget de la Ville, grâce au fait que nous avons transféré l'indexation des rentes des pensionnés de la CAP à cette dernière. Si chaque groupe avait trouvé 12 millions, nous n'en serions pas là. Alors je vous invite déjà à travailler dans ce sens.

Maintenant, que demande cette résolution? Elle ne demande pas d'ouvrir les vannes et d'augmenter le déficit. Elle demande simplement de permettre d'être réalistes. Aujourd'hui, vous savez tous qu'il est totalement irréaliste, aussi bien pour l'Etat que pour la Ville de Genève, de retrouver l'équilibre budgétaire en 2001 ou 2006. Je crois que ce qui est important, c'est d'arriver à ce que la tendance soit à la diminution en ce qui concerne les charges pour que, finalement, nous puissions, à terme, arriver à l'équilibre budgétaire. Mais il faut nous laisser le temps d'y parvenir. Or, la LAC actuelle ne nous laisse pas le temps nécessaire, puisqu'elle impose des plans de quatre ans, qu'il a d'ailleurs fallu déjà renouveler une fois. Par conséquent, ils sont totalement irréalistes. Il est hypocrite de dire: «Oui, pas

Résolution: règles applicables en matière de déficit

de problèmes, il suffit que, y a qu'à, etc.» Quant à moi, j'attends les propositions, parce que, pour l'instant, on n'en a pas vu beaucoup.

Si vous souhaitez que l'on arrive à des propositions drastiques telles que celles qui ont été faites ces derniers jours par le Conseil d'Etat, en ce qui concerne ses finances, eh bien continuons comme cela et on arrivera à ce genre de propositions, on verra où on aboutit et si la population descend dans la rue ou non. Il y a un certain nombre de choses qui sont totalement inacceptables et, par conséquent, il faudra bien trouver des solutions qui permettent de maintenir la cohésion sociale, tout en allant dans la direction de l'équilibre budgétaire.

C'est tout ce que je voulais dire. Je vous invite à renvoyer cette résolution en commission, il me semble que c'est la commission des finances qui convient mais cela peut être une autre. Puisque j'ai la parole, j'aimerais rappeler à M. Muller qu'il s'est engagé, devant ce Conseil municipal et devant la commission des finances, à organiser une table ronde - mais n'employons pas ce terme parce que, de nos jours, il est galvaudé - avant le dépôt du projet de budget 1999 devant le Conseil d'Etat, de façon que nous puissions discuter, tous les partis et le Conseil administratif, des options budgétaires qui seront proposées.

Le président. Quatorzième orateur, M. de Freudenreich pour la deuxième fois.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je voudrais rappeler une chose, parce que M. Sormanni a essayé de compléter mon intervention de tout à l'heure en oubliant complètement deux choses qui sont fondamentales, à savoir que le glissement de terrain inhérent à la non-maîtrise des charges de la Ville de Genève est lié pratiquement exclusivement à un problème d'appréciation des recettes fiscales. Je vous rappelle également que, de manière générale, l'attitude du groupe radical et libéral - je ne me souviens pas quelle était l'attitude des démocrates-chrétiens,

Résolution: règles applicables en matière de déficit

mais sans doute nous ont-ils suivis dans ce chemin - était de dire, pour le vote des trois derniers budgets, que vous étiez en train de surévaluer les recettes, ce qui s'est démontré parfaitement exact.

Nous avons donc voté trois budgets en croyant que nous allions atteindre l'objectif, sachant pertinemment, parce que c'était visible, que les recettes étaient surévaluées. Le résultat de ce type de politique et de ce type d'attitude de ce législatif est justement la perte de la maîtrise des finances de la collectivité publique, c'est la situation que nous sommes en train de vivre et vous en êtes responsables. Je voulais juste préciser ce point.

M. Jan Marejko (L). La situation de la Suisse, en matière de déficit budgétaire, est grave puisque nous ne pourrions plus, en ce moment, entrer dans l'Europe. J'aimerais aussi signaler le fait que les problèmes budgétaires ne se sont jamais résolus, dans l'histoire, uniquement à coups d'économies et de simples restructurations. Il y a eu des guerres, il y a eu des révolutions, il n'y aurait pratiquement pas d'histoire sans les drames qui ont suivi de graves déficits budgétaires. Je vous rappelle que la révolution anglaise a été provoquée par de graves déficits budgétaires et il en va de même pour la révolution américaine.

Je suis convaincu, quant à moi, après les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière ou il y a deux semaines, dans le cadre du Rassemblement national, que les problèmes de notre dette sont liés à des problèmes constitutionnels. Vous avez peut-être vu une lettre de lecteur qui a paru récemment dans la *Tribune de Genève*. Je suis convaincu que notre démocratie directe est en partie responsable de ces déficits budgétaires. Quand on a fait un peu d'histoire économique, on se rend compte que c'est la puissance excessive des législatifs qui conduit très directement à des déficits budgétaires et que c'est donc un manque d'équilibre entre les pouvoirs, ce qui est un trait dominant de la démocratie, je vous le rappelle. La démocratie, ce n'est pas simplement le plébiscite systématique par le peuple, mais c'est aussi le respect

Résolution: règles applicables en matière de déficit

de l'équilibre du pouvoir. J'ai l'impression que nos déficits budgétaires s'inscrivent dans ce déséquilibre des pouvoirs.

J'ai eu l'occasion de le dire dans mon discours d'introduction, à notre journée de débat sur le budget 1998, il y a un manque de dialogue, de débats et d'arguments entre l'exécutif et le législatif, dans cette ville. La remarque de mon collègue, M. de Freudenreich est extrêmement importante: nous avons tendance à diluer les problèmes dans les commission et dans les «parleries» de notre Conseil municipal. Je crois donc qu'il faut absolument rejeter cette résolution sur la base du principe selon lequel l'exécutif doit être beaucoup plus responsable devant nous, et que c'est une affaire entre l'exécutif et nous qui se joue ici. Je vous invite donc à rejeter cette résolution. Je vous remercie et j'espère que je n'ai pas trop déplu à M. George.

M. Pierre-Charles George (R). Beaucoup!

Le président. Pour la quatrième fois, mais il peut puisqu'il est résolutionnaire, M. Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le président, je suis désolé de prolonger ce débat, mais je ne peux pas laisser dire, dans cette enceinte, des choses qui sont intentionnellement fausses. Je rappelle à M. de Freudenreich que les évaluations des recettes fiscales ne sont pas faites par la Ville, elles sont données par le Canton. Et - faut-il le demander encore une fois - qui, à l'époque, était au gouvernail de l'administration fiscale cantonale? N'accusez donc pas l'Alternative de ce qui est faux!

Au niveau de ce qu'on pouvait influencer, c'est-à-dire les charges, eh bien les charges ont été maîtrisées; c'est la situation des recettes qui s'est détériorée et il faut en tirer les conséquences. Pour certains, les conséquences à en tirer c'est, apparemment, qu'il faut rétablir l'équilibre budgétaire à tout prix, tout de suite. Mais est-ce qu'ils sont prêts à en assumer les conséquences par rapport à la population?

Résolution: règles applicables en matière de déficit

(M. de Freudenreich demande à nouveau la parole.)

Le président. M. de Freudenreich n'a pas été mis en cause. Monsieur Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Puisque M. de Freudenreich n'a pas été mis en cause, M. Froidevaux tient à rappeler à M. Kanaan, qui, lui, est directement mis en cause dans le cas présent, que les rapports de minorité rédigés par les libéraux à l'occasion des budgets, depuis trois ans, ont toujours, et systématiquement, annoncé que les recettes étaient largement surévaluées. La gauche ou l'Alternative dans sa plus grande partie a toujours répondu: «Nous ne voulons pas le savoir.» Un représentant du Parti socialiste a reconnu, spécifiquement, qu'il acceptait que l'on vote la tête dans le sac - je reprends son expression - et lui aussi, s'il se reconnaît, est mis en cause.

Il ne faut pas faire dire à des prévisions plus que ce qu'elles ne comportent. L'intelligence du regard faisait qu'aussi bien les socialistes que les libéraux savaient et ont toujours su que les recettes étaient surévaluées. Cela dit, l'Alternative, dans sa plus grande majorité et dans son absence de sagesse dans le cas présent, a choisi, parce que cela lui était confortable, de considérer que les chiffres qui étaient donnés avaient un caractère relativement sacré. Mais c'est bien là une politique de l'Alternative, c'est bien là une décision politique qui a été prise par l'Alternative - à l'exception, peut-être, de M. Lyon mais je n'en ai pas souvenir. Cette décision politique qui est la leur, il y a lieu, un jour, qu'ils la reconnaissent et qu'ils acceptent également de reconnaître l'erreur devant l'électeur.

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est refusée par 39 non contre 30 oui (1 abstention).

7. Résolution de MM. Alain Comte et Jean-Pierre Lyon: «Un projet d'arrêté du Conseil administratif pour la préretraite du personnel de la Ville de Genève (57 ans)» (R-555)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le personnel évoque la possibilité de pouvoir faire le choix de partir en préretraite dès l'âge de 57 ans à des conditions qui tiennent compte de l'adaptation du 2e pilier et de la rente complémentaire;
- que ce type d'arrêté a déjà été voté par notre Conseil et approuvé par tous les groupes parlementaires;
- que ce choix politique sera important et qu'un certain nombre de places de travail seront mises en postulation tout en signalant qu'il y a environ 21 000 chômeurs à Genève;
- que ce même arrêté avait encouragé 83 sur 87 fonctionnaires à partir en préretraite;
- que l'Etat de Genève a un même type de statut pour son personnel avec la possibilité de prendre une préretraite,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet d'arrêté, comme le précédent arrêté qui avait été mis en place dans notre administration, pour que le personnel de la Ville de Genève puisse bénéficier d'une préretraite dès l'âge de 57 ans.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Il n'est pas important que nous ayons un très long débat, car ce projet de résolution a déjà été discuté et examiné par notre Conseil, dans la précédente législature, sur proposition de Mme Madeleine Rossi, conseillère administrative. Il y avait eu unanimité pour accepter ce projet qui concernait 87 personnes, dont 83 ont accepté de prendre leur retraite entre 57 et 60 ans et de profiter ainsi d'une

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 4623.

Résolution: préretraite du personnel

préretraite. Cela a permis de fournir près de 50 nouveaux emplois pour des jeunes sortant d'apprentissage.

La commission des cadres de la Ville de Genève et la commission du personnel ont fait la même proposition au Conseil administratif. Je pense qu'il faut accepter cette résolution afin que ce dernier, en fonction d'une analyse, d'une étude par rapport au nombre de personnes concernées, nous présente un arrêté. D'après les informations que j'ai obtenues, cela toucherait 120 personnes, ce qui ferait, pour les 20 000 chômeurs que compte Genève, un bon nombre d'emplois à repourvoir.

Je pense que tous les partis, de droite comme de gauche, sont concernés. Nous avons tous des connaissances qui ont des enfants ou des personnes de leurs familles touchés par le chômage. Suite à la décision prise par ce Conseil municipal de faire une économie de plus de 8,5 millions sur les salaires, durant trois ans, je pense que cette résolution pourrait être une solution pour la création d'emplois.

Laissons au Conseil administratif le soin de présenter un projet. Je rappelle que l'Etat, à la suite de discussions sur deux résolutions présentées par nos collègues socialistes, applique le PLEND. Je pense que, si la Ville de Genève et la Caisse de pension participent de manière paritaire à ce projet, cela peut être réalisable sans que cela coûte une fortune. Les personnes qui en ont bénéficié ont trouvé que c'était une idée d'avenir et je pense que d'accepter cette résolution, c'est tendre une perche au Conseil administratif.

Préconsultation

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Il est, ce soir, totalement inutile de voter cette résolution qui n'aurait pour résultat que de nous obliger à répondre formellement. Je souhaite immédiatement signaler à M. Lyon, et plus largement aux résolutionnaires, que le Conseil administratif a décidé qu'un plan d'encouragement au départ à la retraite sera mis en consultation, dans les semaines à venir, auprès du personnel de la Ville. Nous

Résolution: préretraite du personnel

espérons pouvoir, ensuite, comme cela a été le cas lors de la première mise en œuvre d'un tel PLEND, faire voter un arrêté par le Conseil municipal dans le courant de l'automne, début de l'hiver, donc au moment du budget. L'affaire est donc tout à fait sur les rails.

Le président. Messieurs Lyon et Comte, est-ce que vous maintenez votre résolution dans ces circonstances? Monsieur Lyon.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je pense que, selon l'optique du Conseil municipal, il serait intéressant d'accepter cette résolution. Une résolution n'est qu'une déclaration, un vœu, mais, comme je l'ai dit, elle peut déboucher sur une autre solution. Je remercie Mme la conseillère administrative d'avoir eu l'idée de ce PLEND, qui peut être différent en Ville de Genève de ce qui est fait à l'Etat, et qui va dans le même sens que notre résolution. Notre résolution demande la même mesure que celle qui avait été prise dans notre administration lors de la précédente législature. Mais l'idée de copier ce qui se fait à l'Etat de Genève avait été envisagée.

Mme la conseillère administrative, cette résolution n'est qu'un vœu, elle ne va pas contre vous, je pense qu'elle peut très bien être acceptée par le Conseil municipal.

M. Daniel Sormanni (S). Le groupe socialiste a étudié cette proposition. Effectivement, elle va dans le sens des mesures qui avaient été proposées, avec un certain succès, lors de la précédente législature. J'aimerais simplement rappeler que la motion N° 292, concernant la réduction du temps de travail, donc 32 heures en 4 jours, qui a été déposée et renvoyée à la commission des finances, préconise aussi la mise sur pied d'une aide au départ à la retraite anticipée.

Il serait souhaitable que le Conseil administratif, plutôt que de reconduire la mesure telle qu'elle avait été faite lors de la précédente législature ou de copier ce qui se fait à l'Etat dans le cadre du PLEND, s'inspire de ce qui est demandé dans la motion

Résolution: préretraite du personnel

N° 292, puisqu'une grande partie de ces mesures peuvent être financées pas la loi sur l'assurance chômage. Je ne sais pas combien de fois il faudra qu'on le répète dans cette enceinte pour que cela soit enfin pris en compte. L'idée est bonne, il est évident qu'il faut le faire, mais il faut le faire dans le cadre d'une réduction généralisée du temps de travail, de façon à ne pas pénaliser les employés, et il faut le faire avec l'aide de l'assurance chômage qui finance ce type de mesure, pour autant que l'employeur réengage de nouvelles personnes, ce qui est bel et bien l'objectif.

Mesdames et Messieurs, c'est ce que nous souhaitons et, par conséquent, il nous paraît opportun de renvoyer cette résolution à la commission des finances, de façon à ce qu'elle soit traitée dans le cadre de la motion concernant la réduction du temps de travail dont nous avons entamé l'étude. Très probablement, nous parviendrons à rendre un rapport cet automne, au moment où le Conseil administratif viendra avec sa proposition. Il n'y a aucune raison que la municipalité, en l'occurrence aussi l'Etat, finance seule ces mesures, alors que nous pouvons nous les faire payer par l'assurance chômage. Voilà ce que je voulais dire, le groupe socialiste vous propose de renvoyer cet objet à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Selon l'explication très détaillée de Mme la conseillère administrative Jacqueline Burnand, d'ici quelques semaines nous aurons une proposition du Conseil administratif. Alors, essayons de gagner du temps. Si l'on traite cette résolution avec la motion concernant les 32 heures en 4 jours, je peux vous dire qu'il y en a pour des mois d'étude. Si on la joint à cette motion parce qu'il y a un paragraphe qui va dans le même sens, mais qui n'a rien à voir avec les 32 heures, c'est comme mettre la bête aux abattoirs. Soyons un peu ouverts!

Mme Nicole Rochat (L). Le principe d'offrir au personnel de la Ville de Genève la possibilité de partir plus tôt à la retraite, dans le but d'ouvrir des postes, est tout à fait louable. Il faut

Résolution: préretraite du personnel

aussi dire que ce n'est pas très original et que l'Etat de Genève et d'autres cantons l'ont fait et ont constaté que, finalement, les résultats étaient relativement minces par rapport au coût que cela représentait.

Compte tenu des propos de Mme Burnand, le groupe libéral propose de refuser l'entrée en matière sur cette résolution. Néanmoins, au cas où cette résolution devait être, malgré tout, renvoyée au Conseil administratif, nous demandons le respect d'une véritable neutralité des coûts et de ne prévoir aucune augmentation des charges de la Ville liées à ce nouveau PLEND.

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Mis aux voix, le renvoi à la commission des finances est refusé par 27 non contre 18 oui (9 abstentions).

Le président. Le renvoi à la commission des finances étant refusé, cette résolution est donc renvoyée au Conseil administratif.

La résolution est ainsi conçue:

RESOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter un projet d'arrêté, comme le précédent arrêté qui avait été mis en place dans notre administration, pour que le personnel de la Ville de Genève puisse bénéficier d'une préretraite dès l'âge de 57 ans.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

Questions

10. Questions.

orales:

M. Didier Bonny (DC). Serait-il possible de demander à M. Rossetti, qui regarde le match, qu'il vienne, ou non?

Le président. M. Rossetti est libre de ses mouvements, Monsieur Bonny.

M. Didier Bonny. C'était juste une question, parce qu'il n'était déjà pas présent la dernière fois. Comme j'ai plusieurs questions, en attendant, je vais m'adresser à Mme Burnand puisqu'elle est là. C'est une question générale par rapport à l'inauguration du Palais Wilson. J'ai été très surpris que, en tant que conseillers municipaux, nous n'ayons pas été invités, d'une manière ou d'une autre, aux festivités d'inauguration et j'aurais souhaité savoir quelles en étaient les raisons.

Le président. Monsieur Bonny, suite à de nombreuses plaintes, le bureau a écrit au Conseil administratif pour poser exactement la même question, mais je donne la parole maintenant à Mme Burnand.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. La réponse est simple: c'est la Confédération et le Canton qui invitaient, ce n'était pas la Ville de Genève. Le Conseil administratif a été invité avec la prière de ne pas être trop nombreux à cette inauguration. Nous avons droit à deux délégués, comme les autres. Adressez-vous donc à la Confédération, le Conseil administratif n'y est strictement pour rien.

M. Didier Bonny (DC). Je ne veux pas épiloguer sur ce qui vient d'être répondu, mais je voudrais simplement dire que la verrée a quand même été offerte par la Ville de Genève que je sache.

Questions

J'ai maintenant deux questions qui s'adressent à M. Rossetti, après j'aurai terminé. Tout d'abord, Monsieur Rossetti, j'ai eu la bonne surprise de constater que les subventions pour les courses d'école sont identiques à celles de l'année dernière, alors que nous avons retranché 40 000 francs lors du dernier budget sur cette somme. Par quel miracle cela est-il possible?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Et votre deuxième question?

M. Didier Bonny. Ma deuxième question concerne ECLA, même si je sais qu'une nouvelle pétition a été déposée. J'aimerais savoir si, une fois ou l'autre, il sera possible de donner des locaux à ces gens, puisque nous avons déjà voté à plusieurs reprises pour que tel soit le cas.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Concernant ECLA, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien pouvoir déférer au voeu du Conseil municipal, nous cherchons tous azimuts. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas trouvé la solution miracle. Je reste en contact avec l'association ECLA. J'ai été le premier à donner la communication à ECLA l'informant que la demande devant le tribunal avait été acceptée et donc, maintenant, on attend la suite de la procédure.

Il est clair que, indépendamment des problèmes juridiques, si nous avons le bonheur de trouver des locaux, eh bien nous les mettrons immédiatement à la disposition de l'association ECLA, conformément au voeu exprimé par le Conseil municipal.

Le président. Mme Burnand m'a dit avoir la réponse à deux questions qui lui ont été posées. Je lui donne la parole.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'ai effectivement deux réponses à donner. La première concerne la question orale de M. Breguet à propos d'un problème de chaînes et surtout un problème de signalisation de ces chaînes. On me répond

Questions

ceci, je transmets: «Nous posons donc généralement, au milieu des chaînes barrant certaines rues de la ville, une plaquette fluorescente, visible de jour comme de nuit, afin d'éviter que des piétons ne s'y «encoublent» - pour reprendre un terme très cher aux Genevois. La chaîne de la rue de la Boulangerie sera équipée d'une telle plaquette dans les meilleurs délais, car cela n'était, en effet, pas le cas à l'heure actuelle.»

J'ai une réponse un peu plus complète à fournir à des interpellations, j'avais d'ailleurs déjà répondu à un certain nombre d'entre elles, mais c'est très volontiers que je reprends à nouveau des thèmes qui semblaient être chers aux habitants et, *a fortiori*, aux délégués du quartier des Pâquis, puisque vous faisiez allusion, Monsieur Bonny, à l'inauguration du Palais Wilson. J'ai été interpellée par des habitants du quartier qui me disaient leur surprise de voir que rien ne bougeait sur toute une série de sujets, alors que j'avais pris soin de répondre, très à fond, je crois, sur ces questions, dans le contexte des séances du mois de mars. Je redis aujourd'hui, à l'intention notamment de M. Bonny qui se trouve être là et qui pourrait peut-être relayer cette information. Cette question a été posée par M. Valance, j'y répons donc une deuxième fois.

Le 15 octobre 1997, le Conseil municipal a accordé un crédit de 50 000 francs pour l'étude de l'aménagement de la place de la Navigation. Celui-ci a permis de mandater le lauréat du concours d'aménagement de la place, qui avait pu déterminer un projet avec les associations d'habitants en 1990. Toutefois, il faut se souvenir que, dans le cadre du schéma de circulation «Tout doux les Pâquis», la fermeture de la place à la circulation avait été contestée. De plus, le tracé du passage du bus sur la place n'a pas encore été arrêté entre les Transports publics genevois et les services de l'Etat et de la Ville de Genève.

Le 11 février 1998, le Conseil municipal a accordé un crédit de 200 000 francs pour l'étude de l'aménagement de la place de la Navigation, de la rue des Pâquis et de la rue de Monthoux, en lien avec le nouveau schéma de circulation des Transports publics genevois, ainsi que 120 000 francs pour la partie résidentielle de

Questions

la rue de Berne. Cela permettra de concrétiser les conclusions de la commission des pétitions concernant «Tout «tout doux les Pâquis» tout de suite» adoptées le 14 mai de l'année dernière.

Un groupe d'études a été mis en place qui réunit les services techniques de l'Etat, de la Ville de Genève et deux mandataires, un ingénieur en transports et un architecte paysagiste. La première mission est de confirmer le schéma de circulation des véhicules, des deux-roues et des livraisons dans le quartier, ainsi que de permettre le choix du tracé du bus à travers la place de la Navigation. Cela fait, l'architecte paysagiste pourra établir un projet d'aménagement qui tienne compte des besoins locaux et de l'accès aux activités riveraines - terrasses, marché, fêtes occasionnelles. Cet ensemble d'études fera l'objet de présentations publiques aux associations riveraines. A la suite, les services techniques pourront présenter les requêtes nécessaires et le Conseil administratif une demande de crédit pour les travaux de sous-sol et d'aménagement de surface.

J'espère, cette fois, que les renseignements donnés ce soir seront relayés dans les associations dont vous faites partie ou qui vous considèrent en tout cas comme leurs phares! J'ajouterai encore un renseignement, c'est que, en ce qui concerne l'élaboration du programme du concours de Châteaubriand, une réunion a lieu à la fin du mois qui devrait permettre de dégager un certain nombre d'éléments, encore que nous soyons dans l'attente définitive du vote de ce Conseil sur l'acquisition ou la non-acquisition de la parcelle des Services industriels, mais nous avons tout de même démarré ce concours. Enfin, je crois que le Service des écoles s'occupait d'un problème qui vous tenait à cœur en ce qui concernait la sécurité des enfants de l'école Châteaubriand. Je pense que là les problèmes de pose de barrières, voire du «kit-école» devraient être résolus ces prochains temps.

Le président. Merci, Madame, pour cette réponse très complète, il faudra que le Service du *Mémorial* fasse de l'ordre dans cette réponse pour voir ce qui est une réponse aux questions orales et ce qui est une réponse à une interpellation.

Questions

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à Mme Burnand, c'est une question qui devient traditionnelle chez les radicaux. Il s'agit de la paroi vitrée, tout au moins ce qu'il en reste, de l'école Necker. Je sais que vos services ont nettoyé cette paroi, il n'y a pas longtemps; vous passez devant maintenant, du vitrage il n'en reste que le nom. On pourrait envisager de faire payer ceux qui collent les affiches dessus, elles sont signées ces affiches! Vous passez devant, vous avez cinquante fois la même affiche pour une manifestation qui a lieu, je crois, dans 15 jours. Je pense que l'on pourrait envoyer des factures pour le nettoyage ou une amende pour, au moins, se rembourser. On risque de faire fortune avec cette paroi vitrée de la rue Necker.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur Dossan, j'avais déjà répondu à cette question que vous aviez en effet posée. Elle concerne mon collègue Michel Rossetti. C'est une affaire radicalo-radical sur laquelle, effectivement, je ne souhaite pas revenir. C'est le Service des écoles qui doit s'occuper de cette paroi vitrée puisqu'elle appartient à une école.

Mme Michèle Künzler (Ve). Hier soir, lors d'une soirée d'information sur l'aménagement du jardin de la villa La Concorde, nous avons appris qu'une école provisoire serait édiflée au chemin des Ouches d'ici moins de deux ans. En commission des travaux, on nous avait parlé d'une école provisoire à la rue du Dauphiné, donc de l'autre côté de la rue de Lyon. Apparemment, il semble impossible de la construire à cet endroit à cause des oppositions, mais nous n'avons pas été informés. Alors, je me demande pourquoi on n'informe pas les conseillers municipaux d'un changement de cet ordre.

Ce qui est pire encore, je crois, c'est d'informer les gens en séance publique que, d'ici deux ans, leur maison va être rasée, sans qu'ils en soient avertis au préalable. Il me semble que c'était maladroit et j'aurais voulu savoir pourquoi l'emplacement

Questions

de l'école provisoire a changé alors qu'il y a plusieurs kilomètres de distance entre les deux endroits.

Mme Marie Vanek (AdG). Ma question s'adresse, je crois, à Mme Burnand, et cela concerne les pièces d'eau sur le domaine public. Nous avons renvoyé directement au Conseil administratif la motion N° 293 demandant qu'il recense les points dangereux tels qu'une fontaine qui se trouve devant le Musée d'histoire naturelle, une fontaine qui se trouve aux Charmilles et d'autres. J'aimerais simplement savoir où en sont ses travaux.

Séance levée à 19 h 05

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Résolution de MM. Pascal Holenweg et Sami Kanaan: «Accord multilatéral sur l'investissement: gardons-nous de cet AMI» (R-552)
4. Motion de M. Roman Juon: «Pour des marchés ambulants de quartier» (M-316)
5. Résolution de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les compétences respectives du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière réglementaire: pour un véritable parlement de la Ville de Genève» (R-553)
6. Résolution de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Révision de la LAC, (B 6 1), concernant les règles applicables à la Ville de Genève en matière de déficit» (R-554)
7. Résolution de MM. Alain Comte et Jean-Pierre Lyon: «Un projet d'arrêté du Conseil administratif pour la préretraite du personnel de la Ville de Genève (57 ans)» (R-555)
8. Propositions des conseillers municipaux
9. Interpellations
10. Questions

La mémorialiste:
Marguerite Conus